MUSÉE CANADIEN *des* DROITS *de la* PERSONNE
CANADIAN MUSEUM *for* HUMAN RIGHTS

C'EST...

Canada

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

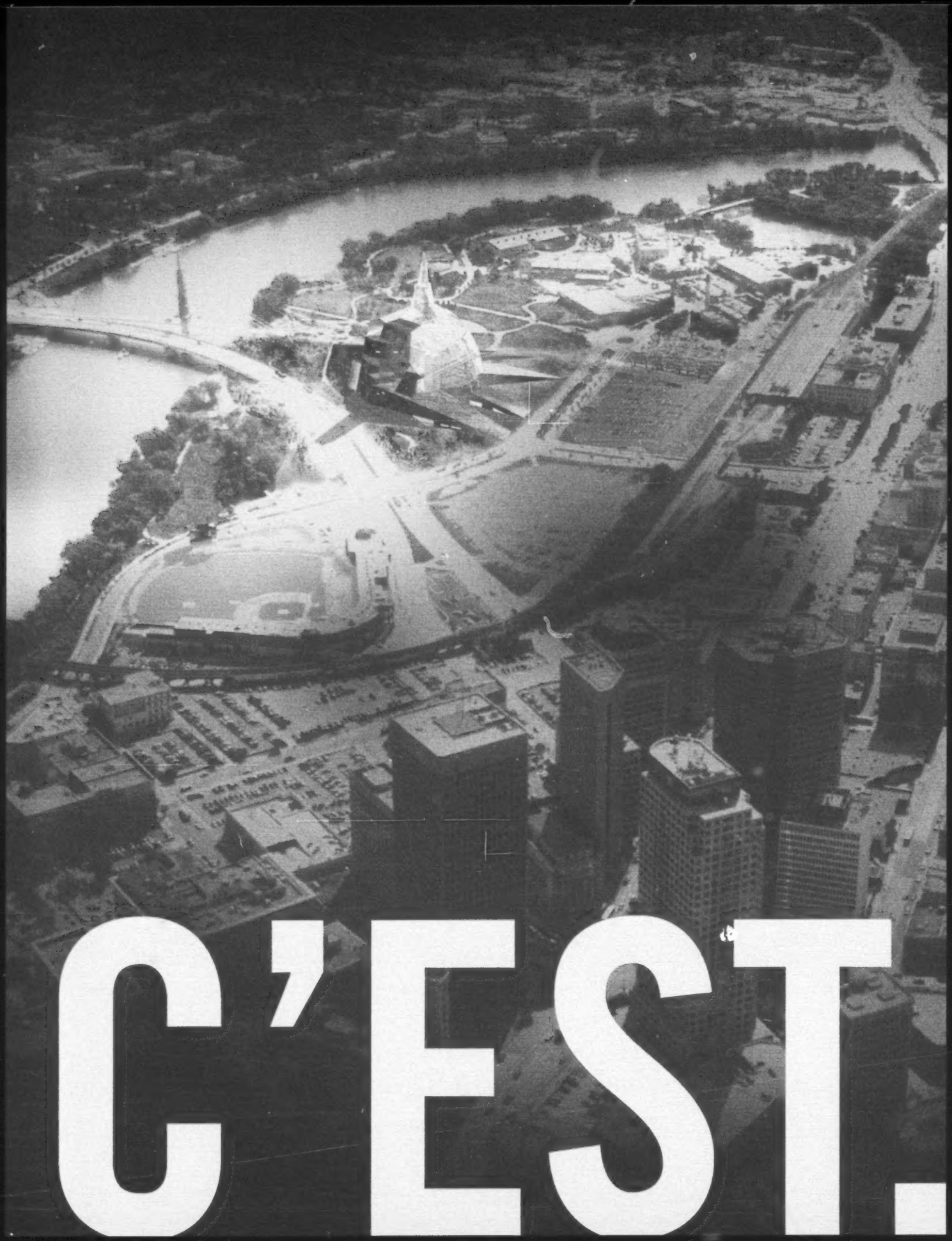
C'EST.

MCDP RAPPORT ANNUEL 2009-2010
© MCDP

Texte en français et en anglais

ISBN 978-0-9813127-1-2

1. Droits de l'homme (Droit international) -- Canada
2. Musées -- Canada
3. Publications officielles -- Canada

Photos : Andrew Sikorsky, John Johnston, Dan Harper, Laura Leyshon, Peter Rohde, Tripwire Media, Rebecca Blissett, CMHR, Toby Bartlett

Conception : Fusion Communications Inc.

Impression : Unigraphics

Imprimé au Canada
30 juin 2010

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Nous nous efforçons de prendre des décisions durables et responsables afin de minimiser notre empreinte écologique. Notre rapport annuel n'y fait pas exception. Le papier a été choisi en fonction de son impact sur l'environnement.

Afin de réduire le volume de pertes, nous avons imprimé un nombre restreint de rapports annuels. Veuillez, s'il vous plaît, visiter notre site Web à l'adresse ***www.museedesdroitsdelapersonne.ca*** *pour le consulter en ligne.*

Devez-vous vraiment imprimer ce Rapport? Pensons à l'environnement.

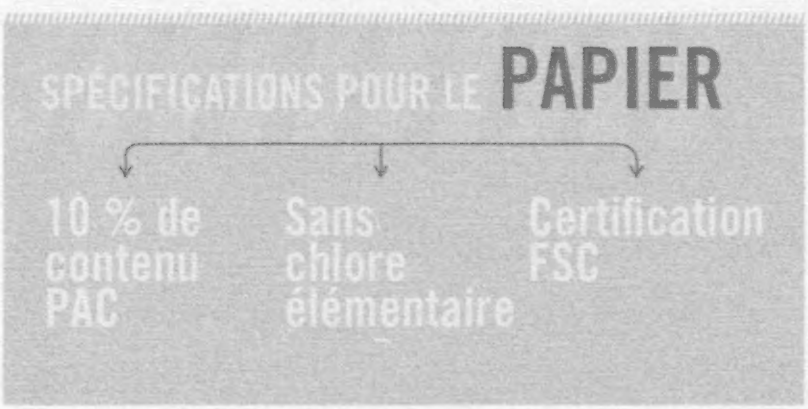

CONTENU DU RAPPORT

Introduction :

Qui sommes-nous? 06
Structure organisationnelle 07
Message du président du Conseil d'administration 08
Message du président-directeur général 10
Gestion et administration 12
Orientations stratégiques 14

Le MCDP, c'est :

...Contribuer à écrire l'histoire 16
(Contenu et programmation du Musée)
...Construire des bases solides 18
(Hébergement)
...Faire les bonnes choses 20
(Gérance et gestion corporative)

Aspects financiers :

Commentaires et analyse de la direction 22
Responsabilité de la direction 27
Rapport du vérificateur 28
États financiers 29
Notes aux États financiers 33

Musée canadien des droits de la personne
Bureaux temporaires :

269, rue Main
Winnipeg (Man.) R3C 1B3
Tél. (204) 289-2000 / (877) 877-6037
Service relais Bell (204) 984-5730

www.museedesdroitsdelapersonne.ca

Ce rapport est accessible en ligne sous la rubrique : « À propos du Musée ».

LA PLUPART DES MUSÉES EXPLORENT LE PASSÉ.

Le MCDP changera

LE TOUT DERNIER MUSÉE NATIONAL CANADIEN

À chaque journée qui s'écoule, nous nous rapprochons de l'inauguration du plus récent musée national canadien, le Musée canadien des droits de la personne (MCDP). Ce Musée servira de phare aux Canadiens, aux Canadiennes et aux gens du monde entier qui désirent explorer les droits de la personne et promouvoir le dialogue, la compréhension et le respect. Cinquième musée national canadien, le MCDP est le premier de toute l'histoire canadienne à être créé et développé par tous les paliers de gouvernement en partenariat avec le secteur privé.

UN MUSÉE D'UN TYPE NOUVEAU – LE MUSÉE D'IDÉES

Le MCDP est un musée d'un genre nouveau; c'est un musée de témoignages et d'idées. Les artéfacts nous aideront à raconter des témoignages, mais l'objectif du Musée porte sur la participation et la mobilisation au sujet des enjeux passés, présents et futurs. Le contenu du Musée sera en mutation constante, tissé par les concepteurs d'expositions dans un espace époustouflant comme nul autre. Contribution canadienne nationale et internationale aux droits de la personne, les témoignages des Canadiens et des Canadiennes y seront racontés de façon vivante et inspirante. Nous nous pencherons aussi sur les moments moins reluisants de notre histoire afin d'en tirer des leçons. Les visiteurs seront confrontés aux questions de discrimination, d'exclusion et d'atrocités de masse. Par l'utilisation de la technologie, des nouveaux médias et de la performance, le MCDP offrira quelque chose d'unique et de différent à chaque visite.

UNE ICÔNE INTERNATIONALE À COUPER LE SOUFFLE

L'architecture du Musée symbolise l'espoir d'un monde transformé. L'architecte de renommée mondiale Antoine Predock, grâce à un concept unique et intemporel, a créé un cheminement qui entraîne le visiteur des ténèbres vers la lumière. Ce périple débute aux racines du Musée et s'élève de la terre de La Fourche pour entraîner les visiteurs par une série de passerelles vers les témoignages de droits de la personne et des gens qui les ont vécus. Le périple couvrira 47 000 pieds carrés d'espace d'exposition par près d'un kilomètre de passerelles et aboutira à la Tour de l'espoir, une structure de verre haute d'environs 23 étages qui surplombe l'horizon.

AU CŒUR DU CANADA – À UN ENDROIT FRÉQUENTÉ DEPUIS DES MILLÉNAIRES

Le MCDP est le premier musée national de toute l'histoire canadienne à être établi hors de la région de la Capitale nationale. Situé à La Fourche, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine à Winnipeg au Manitoba, le Musée est construit sur des terres qui ont servi de lieu de rencontre depuis des millénaires et où les peuples des Premières nations venaient résoudre leurs conflits et vivre ensemble en paix.

UN LIEU DE TÉMOIGNAGES

Bien que l'architecture magnifique des lieux y attire des visiteurs, ce seront les témoignages qui rendront la visite significative et inspirante. Le Musée rassemblera beaucoup de monde et les mettra au défi d'élargir leurs horizons et de tenir compte des points de vue d'autres personnes. Les Canadiens et les Canadiennes ont déjà commencé à contribuer au développement du contenu du Musée en partageant leurs témoignages et leurs expériences avec des universitaires, des spécialistes et des chefs de file qui ont parcouru le pays à la recherche de témoignages de personnes, d'organismes et de groupes. C'est ainsi qu'a débuté l'engagement continu du Musée envers la mobilisation des Canadiens, des Canadiennes et des citoyens du monde entier dans le but de développer le contenu du Musée et les programmes.

UN MUSÉE POUR AUJOURD'HUI

Le Musée traitera des enjeux actuels, des conversations d'aujourd'hui et des défis de l'heure. Il fera le lien avec le passé dans le but d'influencer l'avenir. En ligne et en personne, les visiteurs se familiariseront avec les événements, les réalisations et les personnes qui ont façonné (et continuent de façonner) l'histoire des droits de la personne. Les visiteurs y apprendront de quelle façon les questions de droits de la personne affectent notre vie de tous les jours – à la maison, à l'école, au travail et dans nos collectivités.

BÂTIR UN AVENIR MEILLEUR

Le MCDP traitera de nos droits et de nos responsabilités. Sa création même témoigne de ce que les gens peuvent réaliser quand ils partagent une vision et travaillent ensemble afin qu'elle devienne réalité.

l'avenir.

NOTRE MANDAT

En vertu de la *Loi sur les musées*, notre mandat consiste à « étudier le thème des droits de la personne en mettant un accent particulier, mais non exclusif, sur le Canada, dans le but d'accroître la compréhension qu'a le public des droits de la personne, de promouvoir le respect des autres et de favoriser la réflexion et le dialogue ».

NOTRE VISION EN ÉVOLUTION

Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été faits par le Conseil d'administration et l'équipe de la haute direction afin d'explorer et de raffiner les énoncés de vision et de valeurs du Musée. L'opinion de divers intervenants, notamment ceux et celles qui ont pris part aux sessions de mobilisation du public qui se sont déroulées d'un bout à l'autre du pays, a été sollicitée. En reconnaissant que la vision du Musée continue d'évoluer, le Conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sont parvenus à un consensus autour de la déclaration suivante.

« Être un établissement canadien et international exceptionnel qui offre aux Canadiens, aux Canadiennes et aux visiteurs une compréhension de l'histoire et de la lutte mondiale à finir afin de défendre les droits de la personne, notamment le rôle important joué par le Canada à cet effet; favoriser le respect de la dignité et des droits de tous les citoyens; encourager l'apprentissage, le débat, le dialogue et l'enseignement des questions de droits de la personne; célébrer les réussites exemplaires de l'esprit humain et servir de catalyseur à l'action personnelle positive. »

NOS VALEURS

Objectivité : Les programmes et expositions du Musée seront documentés par des points de vue multiples et traiteront des questions de droits de la personne de façon proactive et équilibrée.

Innovation : Le Musée tirera parti des plus récentes technologies numériques afin d'offrir l'expérience la plus enrichissante possible à ses publics.

Accessibilité et inclusion : Le Musée sera un endroit accueillant dans les deux langues officielles pour les Canadiens, les Canadiennes et les visiteurs quel que soit leur âge, leur sexe, leur orientation, leur capacité, leur culture et leurs croyances.

Collaboration : Le Musée s'associera à des partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de poursuivre sa mission.

Défense des intérêts et responsabilité sociale : Le Musée se fera le porte-parole de la promotion des droits de la personne par l'entremise de sa programmation institutionnelle et de son implication dans la collectivité.

Imputabilité et transparence : Le Musée se dotera d'une gouvernance et de régimes de gestion corporative et financière exceptionnels au service de la confiance du public.

Protection de l'environnement : Le bâtiment du Musée sera érigé afin de se qualifier en vue de la norme LEED Argent et les opérations du Musée refléteront l'engagement envers les pratiques de développement durable.

MESSAGE DU **président** du conseil d'administration

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE, IL ME FAIT PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER NOS RÉALISATIONS POUR 2009-2010, NOTRE PREMIER EXERCICE COMPLET QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2010. NOUS AVONS FAIT DE GRANDS PROGRÈS SUR PLUSIEURS FRONTS ALORS QUE NOUS NOUS DIRIGEONS VERS LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN 2012.

Parce que la conception du Musée et son échéancier de réalisation sont complexes, le Conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et nos consultants continuent de collaborer afin de gérer et de superviser toutes les étapes du projet de construction, notamment la mise en place d'échéances et la gestion des risques. Des efforts considérables ont été investis afin de résoudre les enjeux restants concernant les exigences de financement et le développement du concept des expositions. Vous trouverez des preuves de nos nombreuses réalisations et de nos progrès continus tout au long du présent Rapport annuel.

Nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs, M. Eric Hughes, C.A. [Calgary (Alberta)] à titre de vice-président et Mme Lisa Pankratz, F.C.A., C.F.A. [Vancouver (C.-B.)] à titre d'administratrice. L'expertise financière que ces deux personnes apportent au Conseil d'administration renforce la supervision et la responsabilité du MCDP et ajoute de nouvelles forces à notre Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a également eu le plaisir d'accueillir le premier président-directeur général du Musée, M. Stuart Murray, en novembre 2009. Grâce à sa vaste expérience et ses succès bien connus dans le domaine des affaires, il apporte un leadership important à l'équipe du Musée. Sa nomination et celle de la chef du savoir Dre Victoria Dickenson signifient que l'équipe de la haute direction dynamique et expérimentée du Musée est désormais en poste. M. Patrick O'Reilly, chef d'exploitation et Mme Susanne Robertson, chef des opérations financières, continuent de siéger dans les rôles qu'ils occupent depuis l'incorporation initiale du Musée. Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier M. Patrick O'Reilly qui a occupé le poste de président-directeur général par intérim pendant les 14 premiers mois d'existence du Musée en plus de ses responsabilités de chef d'exploitation.

Un des faits saillants de cette année fut notre participation aux Jeux olympiques et paralympiques 2010 de Vancouver. Le Musée a participé à CentrePlace Manitoba, le pavillon mettant en vedette le Manitoba dans le cadre des Jeux. Le pavillon a été très apprécié et l'équipe du Musée a fièrement représenté le Manitoba et le MCDP auprès des visiteurs canadiens, canadiennes et du monde. Il nous faisait plaisir de présenter le MCDP au monde, car il s'agit d'un musée canadien, tout comme ces Jeux étaient ceux du Canada. Nous continuerons à impliquer les Canadiens et les Canadiennes de partout au pays en développant nos installations et ce, bien après l'inauguration.

Il est impossible de mentionner les succès du Musée sans reconnaître la vision du regretté Israël (Izzy) Asper et de sa fille Gail Asper, qui a porté le flambeau et l'a fait briller de plus belle. Accompagnée d'une équipe dévoué des Amis du Musée canadien des droits de la personne, Gail a effectué un travail exceptionnel afin d'obtenir des appuis pour ce projet dans l'ensemble du pays. Nous remercions sincèrement tous nos Amis pour leurs efforts incessants. Au nom du Conseil d'administration, je félicite les Amis du Musée canadien des droits de la personne d'avoir atteint leur objectif original de 105 millions de dollars auprès du secteur privé en juillet 2009. Vu les succès remportés par les Amis, nous avons confiance de voir le nouvel objectif de 45 millions de dollars être atteint. Un immense merci aux milliers de bénévoles, de donateurs et de supporteurs à l'échelle internationale, nationale et manitobaine pour leur appui indéfectible envers ce projet. C'est parce que vous avez cru en ce projet et y avez versé des dons qu'il est devenu réalité. Votre investissement nous a guidés vers ce moment excitant où nous voyons finalement le MCDP s'élever du sol.

Je désire aussi souligner l'appui continu du gouvernement du Canada, de la province du Manitoba et de la ville de Winnipeg envers ce projet.

Pour conclure, je fais part de mon appréciation à toute l'équipe de la haute direction et à tous les employé(e)s pour leur dévouement et leur travail acharné. Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que nos réalisations du dernier exercice et nos objectifs à venir non seulement construiront des installations magnifiques au contenu et à la programmation riches, mais qu'ils contribueront aussi à faire progresser les droits de la personne, qu'ils permettront aux gens d'enclencher des changements positifs et qu'éventuellement, ils changeront le monde. Je suis stimulé par les défis et les perspectives que présente notre Plan stratégique et j'envisage avec entrain ce périple qui nous mènera vers l'inauguration du Musée.

Arni C. Thorsteinson

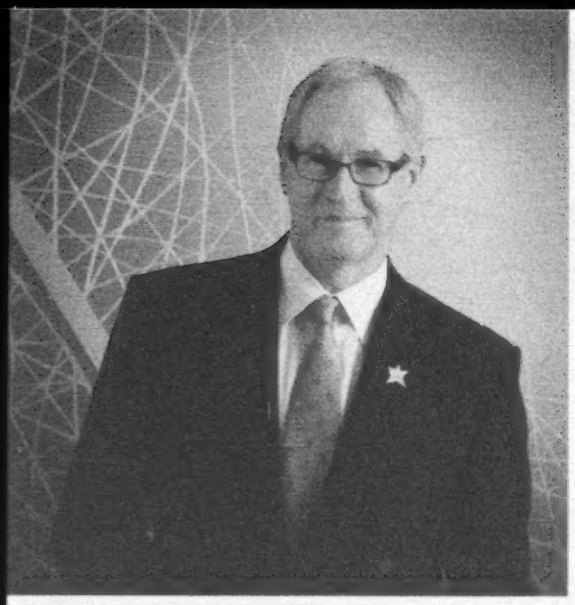

MESSAGE DU président-directeur général

DEPUIS MON ENTRÉE EN POSTE À TITRE DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE EN NOVEMBRE 2009, J'AI ÉTÉ IMPRESSIONNÉ PAR NOS EMPLOYÉS, PAR L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION ET PAR LES EFFORTS ET L'ENGAGEMENT INLASSABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE BUT DE PARTAGER LA MISSION ET LA VISION DU MUSÉE AVEC LES CANADIENS, LES CANADIENNES ET LES GENS DU MONDE ENTIER, AINSI QUE DE METTRE EN PLACE LES MÉCANISMES NÉCESSAIRES POUR LANCER LE PREMIER ÉTABLISSEMENT CULTUREL NATIONAL CANADIEN DEPUIS 1967.

J'ai appuyé depuis longtemps le Musée et je crois passionnément en son potentiel énorme d'agir comme catalyseur de changement. Je suis vraiment reconnaissant envers le legs du regretté Izzy Asper et je suis honoré de diriger cet organisme unique et dynamique.

On me demande souvent « Qu'est-ce que c'est au juste, le Musée canadien des droits de la personne? » ou encore « Dites-moi donc ce que votre équipe peut bien être en train de faire? ». Ce n'est jamais facile de décrire l'engagement et la passion nécessaires à notre équipe en croissance afin de relever le défi sans précédent de mettre sur pied le premier Musée du monde consacré au sujet élargi des droits de la personne. Alors que nous nous dirigeons vers la fin des travaux de construction en 2012, il reste encore beaucoup à faire en plus de construire une icone architecturale. Nous menons des recherches afin de produire un contenu riche et significatif, nous tissons des liens, nous formons des partenariats et nous créons et implantons des politiques et des programmes. Nous tendons la main aux Canadiens, aux Canadiennes et aux gens du monde entier et nous mettons en place une équipe dynamique et diversifiée. Le Musée canadien des droits de la personne est à l'œuvre et se dirige avec diligence vers la prochaine étape de cette aventure : l'inauguration de nos installations iconiques de calibre mondial.

Les douze derniers mois ont marqué la réalisation d'une étape longtemps attendue, avec le début des travaux de la construction du MCDP le 22 avril 2009. De la fenêtre de mon bureau, je peux voir les travaux progresser à chaque jour. Si vous avez la chance de passer à pied ou en voiture devant La Fourche, à Winnipeg, ou encore de visiter nos caméras web sur notre site Web au http://www.museedroitsdelapersonne.ca, vous constaterez les progrès considérables. Nous commençons à réaliser les bienfaits économiques de ce projet, avec 160 travailleurs à temps complet sur le chantier à chaque jour en plus des innombrables spécialistes, gens de métier, consultants et leur équipe à l'œuvre partout au pays et dans le monde à concevoir et à construire ce bâtiment iconique.

Cette année, nous avons connu du succès principalement en raison des efforts de mobilisation du Musée. Notre premier Comité consultatif sur le contenu a été formé afin d'appuyer le Musée dans l'identification de certains témoignages, enjeux et points de vue importants pour les Canadiens et les Canadiennes. Nous avons terminé notre première tournée

pancanadienne de mobilisation du public en visitant 20 villes différentes et en consultant presque 2 000 Canadiens et Canadiennes au cours de 10 mois. C'était incroyable de voir des gens de provenances diverses ayant des points de vue divergents non seulement s'asseoir à une table et entamer un dialogue dans le respect, mais aussi découvrir des ressemblances et des points d'entente.

Cette année, nous avons aussi assisté à des efforts intensifs afin de développer et de créer le contenu unique de l'exposition inaugurale du Musée, les recherches requises en vue du Plan d'exposition inaugural et la cueillette de témoignages qui formeront la base de nos archives. Ces efforts sont bien entrepris et facilités par la croissance de notre équipe.

Au cours du dernier exercice, nous avons comblé la plupart des postes de la haute direction et continuons de faire croître nos effectifs. Nous employons des gens talentueux, expérimentés, aux compétences diverses et attirons des candidats de partout au Canada et de l'étranger. Les postes que nous créons sont des emplois de qualité et concurrentiels qui exigent une formation académique solide et une expérience significative. Nous avons aussi commencé à embaucher des stagiaires afin d'offrir à de jeunes professionnels des possibilités d'apprentissage sans précédent. Nous rassemblons des individus possédant les compétences, le talent et l'expertise nécessaire à faire progresser un projet de ce calibre.

J'ai eu le grand honneur de rencontrer plusieurs de nos partenaires et bailleurs de fonds sans qui ce projet n'aurait tout simplement pas pu voir le jour. Au nom de toute l'équipe du Musée, j'aimerais faire part de ma plus profonde reconnaissance aux Amis du Musée canadien des droits de la personne, aux donateurs privés, aux gouvernements du Canada, du Manitoba et de Winnipeg et finalement aux canadiens et canadiennes, qui ont appuyé ce projet de musée. J'aimerais aussi remercier les peuples des Premières nations et Métis, en particulier les signataires du Traité Nº. 1, sur les terres ou le Musée est érigé. Nous vous remercions de votre appui et de vos conseils. Nous sommes conscients de l'immense responsabilité qui nous incombe de gérer ces ressources de façon éclairée et nous souhaitons collaborer encore avec vous.

J'aimerais remercier les membres du Conseil d'administration du MCDP de leur soutien indéfectible et de leurs conseils avisés. Je me considère chanceux de travailler avec une équipe de haute direction qualifiée et dévouée. Votre engagement et votre leadership exemplaire ont joué un rôle important dans les succès du Musée. Et à tous les employé(e)s du Musée, merci de la solide réputation dont vous dotez le Musée à l'interne comme à l'externe. Votre professionnalisme et votre fierté envers un travail bien accompli ont contribué aux succès du Musée et j'ai bien hâte de continuer de travailler avec chacun d'entre vous afin de relever les défis auxquels la Société fait face, de tirer profit de chaque possibilité et d'allonger la liste des réalisations énumérées dans les pages de notre Rapport annuel.

Le Musée canadien des droits de la personne est maintenant une réalité. J'invite tous les Canadiens, toutes les Canadiennes et le monde entier à prendre part à ce projet unique. Que ce soit par vos témoignages, vos suggestions ou votre appui, vous pouvez contribuer à ériger ce phare des droits de la personne à Winnipeg, au Manitoba, pour le Canada et pour le reste du monde.

Stuart A. Murray

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Stuart A. Murray

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ
Louise Pujo

CHEF D'EXPLOITATION
Patrick O'Reilly

CHEF DU SAVOIR
Dre Victoria Dickenson

CHEF DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
Susanne Robertson, C.A.

Le MCDP est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* et fonctionne de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations journalières, ses activités et sa programmation. À titre de société d'État et de membre du portefeuille du Patrimoine canadien, nous contribuons à l'atteinte des objectifs politiques élargis du gouvernement du Canada.

Le Musée est soumis au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Nous sommes tenus de nous conformer à une gamme de dispositions d'autres statuts, notamment : la *Loi fédérale sur l'imputabilité*; la *Loi sur l'accès à l'information*; la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; le *Code criminel du Canada*; la *Loi sur les langues officielles* et le *Règlement sur les langues officielles*; ainsi que le *Code du travail du Canada*.

En vertu de la *Loi sur les Musées*, le MCDP est gouverné par un Conseil d'administration nommé par le gouverneur en conseil. La loi prévoit un Conseil d'administration composé d'un maximum de onze membres. Les dix membres actuels représentent les régions suivantes : Provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique. Le Conseil d'administration est indépendant de la direction et est chargé de l'orientation stratégique et de la supervision de la Société. Le Conseil d'administration relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Le ministre assure aussi le lien entre le Musée et le Cabinet.

Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration sont stipulés dans les Statuts et Règlements du Musée et dans les Termes de référence au besoin. Un Comité exécutif a été créé en 2008, mais cependant, vu que tous les administrateurs se sont beaucoup investis dans le projet du Musée, le Comité exécutif ne s'est pas réuni séparément et fonctionne plutôt à titre de comité plénier au sein du Conseil d'administration.

La *Loi sur les Musées* confie la responsabilité des opérations journalières du Musée au président-directeur général de la Société. La direction est responsable de la gestion journalière du rendement du Musée, de sa viabilité à long terme et de l'atteinte de ses objectifs.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Arni C. Thorsteinson, A.I.A.
Winnipeg (Man.)

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Éric Hughes, C.A.
Calgary (Alb.)

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Lisa Pankratz, C.F.A., A.I.C.
Vancouver (C.-B.)

ADMINISTRATEUR
Gail Asper, O.C., O.M.
Winnipeg (Man.)

ADMINISTRATEUR
Bill Barkley, F.C.M.A.
Victoria (C.-B.)

À TITRE DE NOUVELLE SOCIÉTÉ, NOUS AVONS FAIT DE GRANDS PROGRÈS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION QUI REFLÈTENT LES PRATIQUES EXEMPLAIRES.

L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION (EN MARS 2010)

de gauche à droite :

Stuart A. Murray
Susanne Robertson, C.A.
Patrick O'Reilly
Dre Victoria Dickenson

En septembre 2009, le président et trois membres du Conseil d'administration ont été nommés au sein du Comité de vérification dont le but consiste à aider le Conseil d'administration à remplir ses obligations de supervision envers l'État, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Comité de vérification supervise et tient la haute direction responsable des normes d'intégrité et de comportement de la Société, du signalement de ses renseignements financiers, de ses systèmes de contrôle interne et de ses résultats.

À l'égard de la gouvernance du Conseil, les profils de compétences des administrateurs et un Code de déontologie ont été créés, une formation aux responsabilités et aux rôles des administrateurs d'une société d'État a été dispensée et se poursuit. La planification de la relève au sein du Conseil devra être abordée au cours de la prochaine période de planification.

En juin 2009, deux nouveaux administrateurs ont été nommés au sein du Conseil d'administration afin d'en porter la composition à dix personnes provenant de partout au Canada. En août, la secrétaire de la Société a été nommée. Peu de temps après, en septembre 2009, le gouvernement du Canada a nommé le premier président-directeur général du Musée, M. Stuart Murray, qui s'est joint à l'équipe de la haute direction en novembre 2009.

Il reste encore beaucoup à faire et le Conseil d'administration, tout comme l'équipe de la haute direction devront élaborer et adopter rapidement les politiques, procédures, structures et systèmes appropriés.

ADMINISTRATEUR
Ronald Corey, o.c.
Berthierville (Qc)

ADMINISTRATEUR
the Constance R. Glube, O.C., O.N.S., C.S.
Halifax (N.-É.)

ADMINISTRATEUR
Vim Kochhar, O.Ont., O.M.C.
Toronto (Ont.)

ADMINISTRATEUR
Yves Laberge, Ph.D.
Québec (Qc)

ADMINISTRATEUR
Dr **Wilton Littlechild**
Hobbema (Alb.)

(EN MARS 2010)

RA 2009-2010

ORIENTATIONS stratégiques

EN 2009-2010, le MCDP s'est efforcé de faire progresser certaines initiatives stratégiques de l'architecture d'activité de programme (AAP), identifiés à l'origine en 2008 :

1. **Contenu et programmation du Musée**
   - Recherche et enseignement bien fondés;
   - Expositions accessibles et invitantes;
   - Programmation éducative qui favorise la réflexion et le dialogue;
   - Diffusion, engagement et service national;
   - Solides activités de marketing et de communication afin d'assurer un haut degré de sensibilisation au MCDP, à ses programmes et à ses services.
2. **Hébergement**
   - Construction des installations;
   - Opérations du bâtiment.
3. **Gérance et gestion corporative**
   - Gouvernance de la Société;
   - Administration;
   - Financement du secteur privé et autres sources de revenu.

NOS OBJECTIFS ET LES FAITS SAILLANTS DE NOS RÉALISATIONS *(PERFORMANCE FACE AUX OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS À LA FIN DE L'EXERCICE)* SONT DÉCRITS DANS LES PAGES QUI SUIVENT.

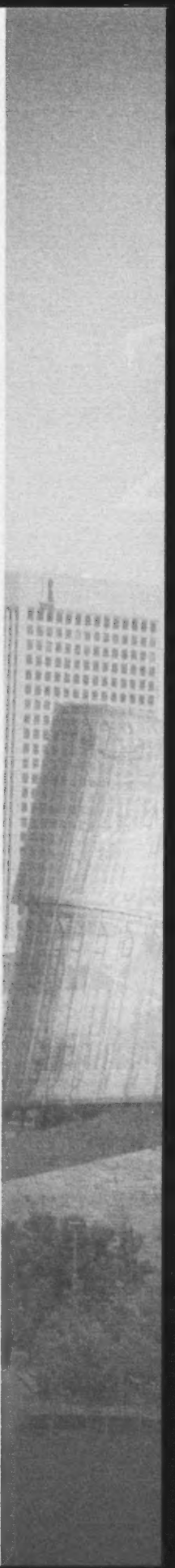

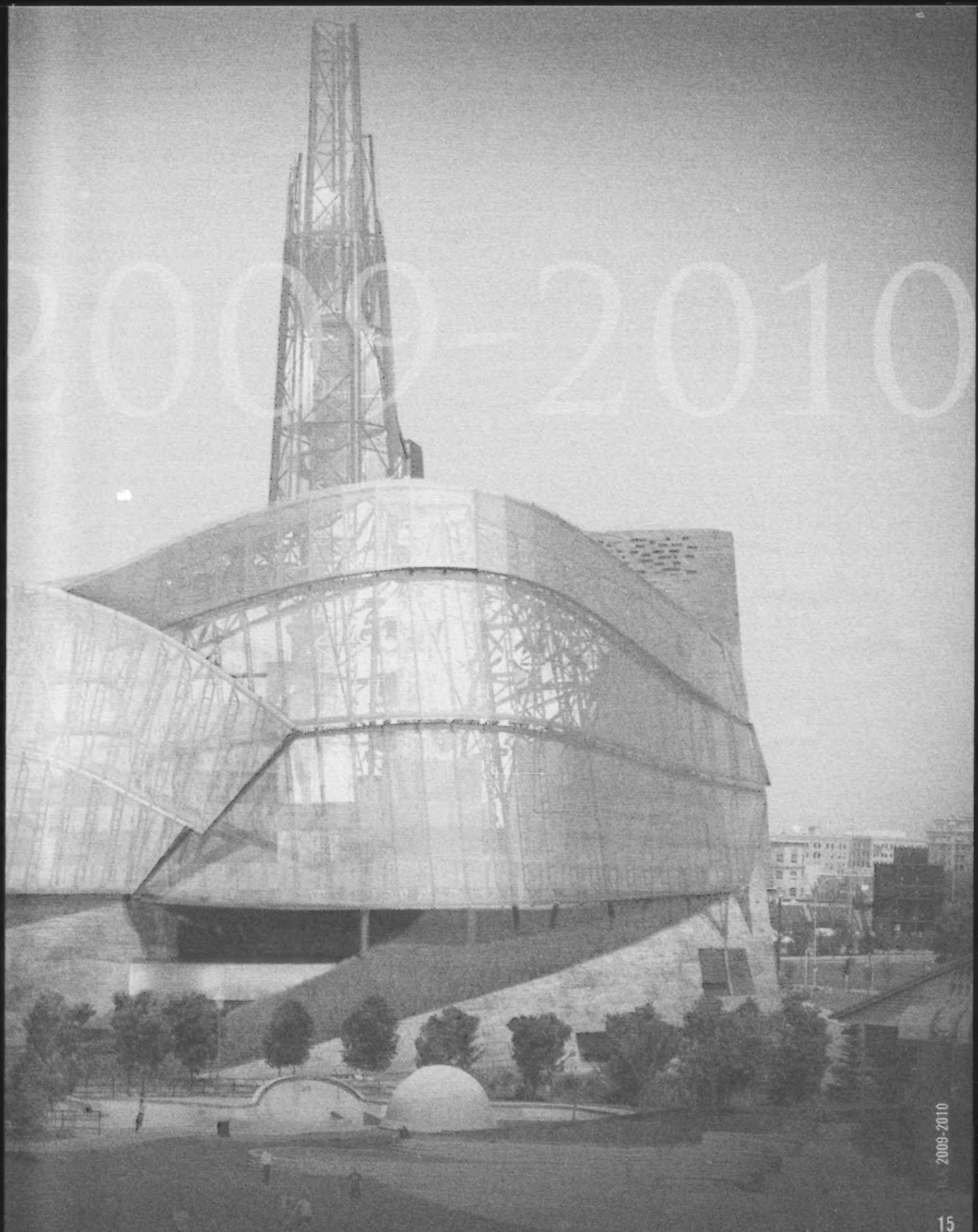

LE MCDP, C'EST contribuer à écri

[Maquette à l'échelle du Musée]
[Campagne « Tout le monde a le droit . . . »]
[Participante à une session de mobilisation du public]

ACTIVITÉ DE PROGRAMME Nº 1 : CONTENU ET PROGRAMMATION DU MUSÉE

OBJECTIF

Élaborer le contenu et la programmation du Musée par le biais de consultations continue et avec l'implication des Canadiens et des Canadiennes en intégrant sans s'y limiter le précieux travail déjà effectué par les Amis du Musée et par le Comité consultatif ministériel du MCDP.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Mettre en place un cadre de travail pour la recherche et pour l'enseignement pertinents.
- Élaborer des expositions accessibles et invitantes et une programmation éducative favorisant la réflexion et le dialogue dans les deux langues officielles.
- Élaborer une stratégie nationale de pénétration, de mobilisation et de service.
- Atteindre un haut niveau de notoriété et un appui auprès du public par l'entremise de stratégies de marketing et de communication solides et efficaces.

Faits saillants de l'année écoulée

RECHERCHE ÉCLAIRÉE / EXPOSITIONS STIMULANTES

La création des contenus du Musée est bien enclenchée. L'embauche d'une Chef du savoir et le recrutement de deux directeurs responsables respectivement de la recherche, du contenu, de l'enseignement, des expositions et de l'interprétation, ainsi que l'ajout d'un responsable de la recherche pour les expositions et d'un responsable de graphisme et nouveaux médias, de quatre chercheurs et d'un assistant de recherche ont donné beaucoup d'élan à l'élaboration de contenus exceptionnels pour notre Musée.

La recherche nécessaire pour notre plan d'exposition d'ouverture et la collecte de témoignages qui formeront les assises de notre programmation sont bien amorcées. Le Conseil d'administration du Musée et le personnel ont travaillé avec Ralph Appelbaum & Associates, la firme la plus réputée du monde en matière de conception d'expositions afin de créer et de perfectionner un plan d'exposition et de faire en sorte que tous les éléments requis soient réunis pour créer une expérience exceptionnelle et qui change la vie dans le cadre d'une institution culturelle nationale.

L'accent sera mis par le MCDP sur la participation et la mobilisation touchant des thèmes du passé, du présent et de l'avenir. Le contenu sera dynamique, en constante évolution et ces thèmes seront entrelacés avec des thèmes communs et des fils conducteurs.

PÉNÉTRATION NATIONALE-MOBILISATION

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CONTENU (CCC)

Dès janvier 2009, le premier Comité consultatif sur le contenu du MCDP, formé de spécialistes des droits de la personne, d'universitaires, de chefs de file de tout le Canada et présidé par M. Yude Henteleff, a été formé afin d'appuyer le Musée dans la collecte de témoignages en matière de droits de la personne. En plus d'apporter constamment son expertise au Musée, le CCC a joué un rôle majeur lors du premier exercice important de mobilisation du public qui s'est déroulé de mai 2009 à février 2010.

MOBILISATION DU PUBLIC

En février 2010, nous avons complété une tournée nationale de mobilisation du public dans le cadre de l'élaboration des contenus. Nous avons mené ce projet sans précédent avec la collaboration de Lord Cultural Resources, de Toronto, le plus important cabinet du monde en matière de pratiques professionnelles liées à la culture. Ils nous ont appuyés dans le processus de consultation, de collecte et de documentation numérique et imprimée des témoignages destinés à alimenter les expositions du Musée et de création de bases de données approfondies et de programmes. Le but de cette vaste tournée était d'écouter les Canadiens et Canadiennes de toutes les provinces et territoires et d'apprendre de leurs expériences, de leurs idées et de leurs points de vue en matière de droits de la personne. En 10 mois, nous avons visité 20 villes différentes, au moins une dans chaque province ou territoire, et rencontré presque 2 000 Canadiens

re l'histoire.

et Canadiennes de tout le Canada au cours de cette tournée sans précédent. Nous avons entendu des gens de tout l'éventail des idéologies. Notre équipe a été frappée par l'ouverture, la générosité, la franchise des gens qui ont partagé leurs témoignages avec nous. Nous espérons pouvoir maintenir ce type de dialogue avec le Musée. Parmi les thèmes ayant émergé lors de cette tournée, on peut mentionner, de façon non-limitative : la langue, les migrations, l'immigration, le sexe, la race, la religion, le travail, l'orientation sexuelle, les personnes avec déficiences, la santé, l'économie, la nourriture, l'eau, les enfants, l'éducation, l'environnement, la pauvreté, l'âge et les droits et responsabilité autochtones.

Les consultations pour la mobilisation du public ont connu un second volet déployé avec le concours de parties intéressées et des enjeux comme l'Holocauste, les expériences des autochtones et celles des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT) entre autres.

Nous avons aussi créé une campagne Web « Partagez votre histoire » invitant les personnes de tous horizons à y aller de leur témoignage, à la fois pour rejoindre ceux qui ne pouvaient participer à nos séances de mobilisation du public et à l'intention de ceux qui auraient à partager des histoires difficiles à exposer lors d'une table ronde devant des étrangers.

AUGMENTER LA NOTORIÉTÉ ET L'ADHÉSION DE LA POPULATION

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE VANCOUVER 2010

Nous avons obtenu une excellente visibilité auprès d'un auditoire international à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver où nous avons rejoint 120 000 personnes en 3 semaines dans le cadre de CentrePlace Manitoba. Les visiteurs avaient la possibilité de se familiariser avec le MCDP à l'aide d'un écran tactile diffusant des témoignages reçus lors de nos séances de mobilisation du public. Ils avaient aussi l'occasion de visualiser le superbe concept architectural d'Antoine Predock grâce à une maquette à l'échelle du musée. Nous encouragions également les gens à «combler le vide » sur des pancartes de manifestation où il était écrit : « Tout le monde a le droit de … », leur permettant ainsi de s'exprimer. De nombreuses célébrités nous ont rendu visite et sont venues appuyer cette campagne, notamment le médaillé d'or olympique canadien Mark Tewksbury, la conceptrice des médailles olympiques 2010 Corrine Hunt, la chanteuse bien connue Buffy Ste-Marie et le fondateur de « Libérez les enfants », Craig Kielburger.

Son Altesse Royale le Comte de Wessex visite le Musée à CentrePlace Manitoba

VISITE ROYALE

Nous avons aussi été honorés de la visite de Son Altesse Royale le comte de Wessex à CentrePlace Manitoba à Vancouver, afin de discuter du MCDP. Son interaction avec les arts, le théâtre et la jeunesse par l'entremise des Prix du Duc d'Édimbourg est inspirante et elle ressemble à certaines activités envisagées par le Musée. Des représentants du MCDP et des Amis du Musée canadien des droits de la personne ont pris la parole lors de cet événement qui présentait deux prestations théâtrales racontant un fait vécu lié à l'histoire des droits de la personne.

PRÉSENCE EN LIGNE ET MÉDIAS SOCIAUX

Afin de soutenir la croissance du Musée et de mieux servir son auditoire, nous avons développé une stratégie de présence Web. Un site Web transitoire a été créé et lancé. On y a inclus des sections pour le commerce électronique, les carrières et les rapports d'entreprise, dans le but de faciliter les activités d'affaires et la divulgation proactive d'informations. Un système de gestion des contenus a aussi été déployé pour faciliter la mise à jour du site. De plus, l'exposition virtuelle portant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et son principal rédacteur, le professeur de droit canadien et juriste John Peters Humphrey, a été restructurée dans le but de la rendre conforme aux normes universelles d'accessibilité.

STRATÉGIE D'IMAGE DE MARQUE

L'élaboration d'une stratégie exhaustive d'image de marque a été amorcée en 2009-2010. L'agence montréalaise de design, communications et publicité Sid Lee, en partenariat avec CROP recherche a été sélectionnée pour devenir notre partenaire de choix dans le but de produire : un plan complet d'étude de marché et de rétroaction rejoignant les parties intéressées au Musée et près de 4 000 répondants de tout le Canada et des États-Unis; une stratégie et une architecture d'image de marque; une marque identitaire et une stratégie de mise en marché. La stratégie d'image de marque et la nouvelle image de marque s'intégreront aux opérations de la Société en 2010-2011.

Aller de l'avant

La recherche, la collecte de témoignages, la mobilisation du public, l'élaboration du contenu, l'élaboration des expositions, la planification de la programmation et le développement des TI vont se poursuivre à un rythme accéléré au cours des deux prochaines années, comme le développement d'une présence Web solide permettant l'accès global au Musée.

Des réseaux nationaux et internationaux de recherche comprenant des universités et des organismes du secteur des droits de la personne seront mis en place afin de favoriser un apprentissage continu et un apport de compétences. Un comité consultatif jeunesse sera créé afin de fournir des conseils et des commentaires sur les expositions et la programmation. La nouvelle stratégie d'image de marque sera lancée cette année et enfin, les constats découlant du rapport du Comité consultatif sur le contenu à la suite du processus de mobilisation du public informeront le plan des contenus durant la préparation des expositions inaugurales.

LE MCDP, C'EST construire des bases solides.

[Construction du Musée]
[Antoine Predock]
[Construction du Musée]

ACTIVITÉ DE PROGRAMME Nº. 2 : HÉBERGEMENT

OBJECTIF

Gérer tous les aspects du projet de construction du bâtiment de façon saine, transparente et responsable dans le respect des échéanciers et des budgets, à l'aide de pratiques de gestion de projet et de gestion des risques du début à la fin du projet.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Faire en sorte que les décisions prises lors de la conception du bâtiment permettent la construction d'installations iconiques convenant au mandat et aux objectifs et qui demeure un point de repère incontournable durant des générations.
- S'assurer que le projet de construction du bâtiment soit régi par un système de gestion de projet efficace doté d'une rigoureuse stratégie de gestion des risques liés au projet.
- Obtenir l'adhésion des communautés autochtones, en particulier celles du Traité Nº. 1 (à Winnipeg, Manitoba) aux moments pertinents durant le processus de conception et de construction.
- S'assurer que toutes les décisions concernant le bâtiment (en termes de capitalisation et d'exploitation) soient judicieuses, reposent sur une analyse et des études appropriées, et capables de soutenir l'examen du public et des conditions opérationnelles et environnementales durables à long terme.

Faits saillants de l'année écoulée

CONSTRUIRE SUR DES BASES SOLIDES

UN BÂTIMENT ICONIQUE

La construction du Musée a commencé le 22 avril 2009 à La Fourche, magnifique lieu historique national au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, à Winnipeg, au Manitoba. Le Musée promet d'être un précieux joyau architectural de calibre mondial, une structure iconique digne de son contenu et créée pour inspirer des générations de visiteurs du Canada et du monde entier.

L'édifice, avec sa conception architecturale novatrice et son échéancier de construction serré, a occupé la plus grande partie du temps de notre Conseil d'administration et de la haute direction du Musée qui se sont investis fortement dans toutes les étapes du financement du projet de construction. Le Conseil a supervisé tous les aspects du projet de construction, y compris la détermination d'un échéancier et la gestion des risques durant la construction.

UN CADRE DE GESTION DE PROJET EFFICACE

Le Conseil et l'équipe de la haute direction continuent de créer des mécanismes pertinents pour assurer une surveillance continue et gérer les risques que comporte le projet. Une stratégie détaillée de gestion des risques a été élaborée et plusieurs stratégies pré-construction ont été ou sont en voie d'être mises en place, par exemple : le recours aux services de corps de métier très qualifiés aux étapes de l'élaboration des concepts et des documents de construction en vertu d'un processus de conception assistée incluant les corps de métier; l'embauche d'experts en musées disposant d'une expertise éprouvée dans la réalisation de grands projets pour évaluer le concept défini; la réalisation du projet selon la méthode de la Gestion de la construction, une approche de travail en équipes collectives; l'adoption d'un processus d'ingénierie de la valeur qui identifie et élabore des façons de réduire les coûts tout en respectant les exigences du programme; l'élaboration d'une stratégie d'atténuation des risques particuliers pour faire face à des risques tels que le coût des caissons et pieux ou de l'acier de structure, le coût et la complexité du revêtement extérieur vitré, les conséquences de la variation des devises étrangères, les difficultés pouvant surgir d'une pénurie de main d'œuvre et les coûts découlant de tout retard à l'échéancier; enfin, l'embauche de spécialistes conseil et de dirigeants possédant la combinaison idéale de compétences et d'expérience.

COÛTS EN CAPITAL

Notre priorité est de faire face aux pressions découlant principalement de l'augmentation des coûts de construction depuis la signature de la lettre d'intention qui a été signée en

avril 2007. Durant la période ayant suivi la décision du gouvernement canadien de faire du MCDP un musée national, le coût de construction du concept Predock, sans ajout au concept initial autre que ceux requis pour obtenir la certification LEED argent, réduisant ainsi les coûts d'exploitation à long terme, a augmenté de 265 millions de dollars à environ 323 millions de dollars. Le Conseil d'administration, après de longues discussions, a coupé 12,4 millions de dollars dans le concept proposé, réduisant les coûts au maximum sans compromettre l'intégrité du concept et a annoncé, en mai 2009, que le budget total du projet s'élèverait à 310 millions de dollars. Le Musée fait confiance aux capacités des Amis du Musée de recueillir les 45 millions de dollars additionnels nécessaires pour compléter la construction de l'édifice de diverses sources au Canada et à l'étranger. En juillet 2010, les Amis avaient complété leur financement de 105 millions de dollars tel que spécifié dans l'Entente finale, et ils s'affairent maintenant à recueillir les 45 millions de dollars supplémentaires requis. Le Conseil et les Amis travaillent en étroite collaboration en vue de trouver les fonds additionnels nécessaires pour compléter le projet.

CONSTRUCTION

Des progrès majeurs ont été réalisés par rapport à l'exercice précédent quant à la construction du Musée. Deux conseillers en construction travaillent avec l'équipe de planification de la construction pour lui offrir de judicieux conseils. 78 % des travaux de construction ont été entièrement attribués à ce jour et le reste le sera dès la fin 2010.

Les fondations de l'édifice, les caissons et pieux sur lesquels s'appuie le Musée, ont été achevés en janvier 2010. Le fonçage des caissons présentait un grand défi. Malheureusement, le mauvais état du sous-sol, par exemple, la présence de fissures dans le roc et de méthane, ou encore le haut niveau des eaux ont ralenti le travail. Le temps nécessaire et les coûts requis pour la pose des caissons ont mis à rude épreuve le budget des provisions pour imprévus et le respect de l'échéancier. Cependant, nous travaillons très fort avec l'entrepreneur principal, PCL Constructors Canada Inc. et nous sommes confiants que le projet sera réalisé dans le respect du budget prévu et des délais en fonction de l'ouverture et de la réalisation complète.

L'édifice comporte quatre « racines» semblables aux racines d'un arbre. La racine A, qui abritera l'aile éducative, est bien avancée. Considérant le fort accent que met le Musée sur l'apprentissage et l'éducation, il est propice que cette racine soit la première construite. Le noyau central du Musée, qui abritera les ascenseurs, les escaliers, les systèmes électriques et la salle des TI de même que la cale où se croiseront les rampes menant aux diverses expositions est aussi fort avancé.

ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

Nous reconnaissons l'importance de la terre sur laquelle le Musée est édifié pour les communautés des Premières Nations et Métis et la nécessité d'obtenir la participation des peuples des Premières Nations, Métis et Inuit aux activités du Musée. L'engagement à l'endroit de ces communautés autochtones et l'appui de celles-ci, à mesure que progresse la construction du Musée sont essentiels à notre succès. C'est pourquoi nous avons élaboré des mécanismes assurant une consultation constante et un partage d'information. Nous continuons aussi à collaborer avec tous les détenteurs d'intérêts à La Fourche dans le cadre du Comité des voisins de la construction créé durant le dernier exercice.

Par ailleurs, un plan exhaustif d'atténuation en matière d'archéologie a été élaboré conjointement avec la Direction des ressources historiques et Parcs Canada et mis en œuvre sous la direction d'archéologues qualifiés. Le Musée et ses entrepreneurs ont rencontré les Anciens avant le début des premières fouilles archéologiques au printemps 2008, puis, de nouveau à l'hiver 2009, avant le début de la construction. Tout au long de la construction nécessitant des excavations à travers des couches d'intérêt culturel, y compris pour les pieux et caissons, nous avons respecté toutes les étapes et procédures permettant de récupérer et de conserver les éléments patrimoniaux. Sur le conseil du Comité des Anciens et des guérisseurs traditionnels qui disposent du respect et de l'appui du Conseil autochtone de Winnipeg, nous avons disposé des sachets médicinaux dans tous les trous forés pour les pieux et caissons l'été dernier afin de démontrer notre respect de la Terre-Mère et honorer ce lieu spécial. Au printemps 2010, à Winnipeg, les Anciens vont tenir une cérémonie en l'honneur des artefacts retrouvés. Notre collaboration avec les communautés autochtones est constante et nous nous efforçons de faire en sorte qu'ils maintiennent leur adhésion tout au long de la construction et de la vie active du MCDP. Nous prévoyons d'ailleurs partager des témoignages inédits à propos du site à partir d'une analyse spécialisée d'un ensemble d'artefacts trouvés durant les excavations.

BUREAUX TEMPORAIRES

Nous louons actuellement des espaces à bureaux dans l'immeuble de la Victoire (Victory Building) du gouvernement fédéral, au 269, rue Main, à Winnipeg. Ces bureaux temporaires abriteront notre personnel durant la période de construction et ils sont en voie d'être aménagés pour loger notre personnel en croissance.

Aller de l'avant

L'apparence du bâtiment du MCDP à La Fourche changera radicalement en 2010-2011 alors que nous nous rapprocherons de l'ouverture du Musée. L'édifice prendra vie en même temps qu'il s'élèvera hors de terre. Les trois autres racines seront achevées. L'acier de structure et la pierre dolomitique de Tyndall commenceront à être disposés vers la fin de l'été 2010 et le verre formant le « nuage » fera son apparition au printemps 2011 permettant aux visiteurs de mieux saisir l'envergure et l'échelle du Musée. Un accent particulier sera mis, en 2010-2011, sur la préparation de la documentation en vue de la mise en service en préparation de la certification LEED et sur la détermination des meilleures pratiques à utiliser en matière de gestion des installations. De plus, le Musée continuera de travailler avec Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de négocier ses paiements en remplacement de l'impôt (PERI). Quand les installations ouvriront leurs portes, nous aurons à livrer concrètement des services efficaces en matière d'exploitation et d'entretien de l'édifice, de sécurité en tout temps, d'accessibilité et de développement durable.

LE MCDP, C'EST faire les

[Une employée du Musée]

ACTIVITÉ DE PROGRAMME Nº 3 : GÉRANCE ET GESTION CORPORATIVE

OBJECTIF

Adopter des pratiques de gouvernance et de gestion saines et efficaces qui facilitent l'adéquation des ressources aux priorités ainsi que la responsabilité complète des résultats à l'égard des Canadiens et Canadiennes ainsi que : recruter et retenir les ressources humaines nécessaires, tant en période de transition qu'à long terme.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Atteindre ou surpasser les normes reconnues de gouvernance corporative et s'assurer que des politiques, procédures et systèmes soient mis en place en vue d'une gestion saine et une responsable.
- Attirer et recruter le talent et les compétences requis tant pour la période de transition qu'à plus long terme; offrir un milieu de travail équitable, dynamique, sain et sécuritaire pour un personnel productif, doté de principes, respectueux de l'environnement, sachant s'adapter et représentant à la fois les deux langues officielles et la diversité inhérente à la société canadienne.
- Créer une capacité permanente à générer des fonds en provenance du secteur privé. Dès son inauguration, le Musée sera en mesure de générer des revenus.

Faits saillants de l'année écoulée

GESTION ÉCLAIRÉE ET RESPONSABILISATION

Nous adoptons les meilleures pratiques en matière de gouvernance corporative et d'administration afin de réaliser une gestion saine et rigoureuse de nos ressources. Nous avons mis en place, spécifiquement dans les secteurs de la gestion des finances, des ressources humaines et de la gestion de l'information, des structures, processus, politiques et outils et pratiques de gestion que nous continuons à perfectionner. Ces pratiques englobent la mise en œuvre d'un processus budgétaire; la poursuite de l'implantation de systèmes, procédures et structures financiers et comptables; l'adoption d'une structure organisationnelle et l'élaboration d'un Cadre de gestion des ressources humaines; l'élaboration d'une politique de rémunération; l'implantation d'une classification des postes et d'une structure de rémunération; la création de politiques entourant les pratiques d'emploi, vacances, congés payés, conflits d'intérêts et normes de conduite, la création d'un système en ligne pour le recrutement et un système de gestion du rendement. Ces mesures et plusieurs autres nous permettront d'exceller à remplir notre mandat; d'atteindre nos objectifs avec efficacité et succès; de répondre de notre gestion et de nos résultats devant les Canadiens et Canadiennes et de nous conformer aux lois et politiques gouvernementales qui s'appliquent.

RESSOURCES HUMAINES

La plupart des postes de niveau supérieur du Musée ont été comblés et une structure organisationnelle appropriée ainsi qu'un système de classification des postes ont été créés afin de faciliter l'embauche de personnel au Musée.

Le recrutement des diverses compétences pouvant permettre au Musée d'atteindre ses objectifs et de fonctionner dans les deux langues officielles continue d'être une priorité. On estime que 160 postes à temps plein ou à temps partiel seront créés au Musée. En mars 2010, le Musée avait comblé tous les postes de haute direction et de direction, à l'exception de celui de directeur, apprentissage et programmation, et il compte 34 employés à plein temps. De ceux-ci, 17, soit 50 % sont bilingues. Nous prévoyons embaucher 35-40 personnes de plus d'ici la fin de l'exercice 2010-2011. Afin de nous assurer que des services en langue française soient disponibles et accessibles à tous, nous avons mis en œuvre un programme de formation pour l'apprentissage du français de base ou du français pour la conversation à l'intention des employés. Huit employés sont inscrits à la formation française de base et 10 suivent les classes en conversation française.

bonnes choses.

PRODUCTION DE REVENUS

Le gouvernement souhaite que ses musées nationaux parviennent à se donner la capacité de recueillir des fonds du secteur privé et de générer des revenus et le Musée poursuivra vigoureusement cet objectif. Les Amis du Musée continuent de jouer un rôle très important en poursuivant la recherche de fonds permettant de combler le manque à gagner actuel en capital. La direction établira un cadre permanent pour la fonction de collecte de fonds du Musée et les frais qui en découlent. Nous nous sommes aussi engagés à accroître notre capacité de production de revenus après l'ouverture du Musée.

Aller de l'avant

Nos plans pour l'année qui commence, en matière de gérance et de gestion corporative, englobent l'achèvement des politiques d'entreprise en matière de communication, gestion des dossiers et de l'information, planification des installations et gestion intégrée du risque, de même que l'élaboration d'un mécanisme d'auto-évaluation du Conseil d'administration et un plan pour la production de recettes gagnées.

Renforcer nos relations avec le gouvernement et les autres détenteurs d'intérêts, établir un partenariat avec d'autres sociétés d'état et organismes fédéraux, élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion d'enjeux, tout cela fera l'objet d'un travail soutenu en 2010-2011, tout comme le perfectionnement de nos énoncés de mission, vision et valeurs afin de nous assurer qu'ils seront intégrés dans notre processus décisionnel quotidien. Nous prévoyons aussi procéder à notre premier sondage sur l'engagement organisationnel de nos employés.

[Quelques employés du Musée au chantier de construction]

COMMENTAIRES ET analyse de la

LE MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE A ÉTÉ INCORPORÉ EN TANT QUE SOCIÉTÉ LE 10 AOÛT 2008, ET LES PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ NOMMÉ LE 26 AOÛT DE LA MÊME ANNÉE. DE GRANDS PROGRÈS DE PLANIFICATION ONT ÉTÉ ACCOMPLIS AU COURS DES HUIT MOIS DE L'EXERCICE 2008-2009.

Au cours de 2009-2010, son premier exercice complet d'opérations, la Société a poursuivi ses activités à vive allure. La construction du bâtiment iconique destiné à héberger le Musée a débuté; le plan des expositions a été davantage développé en collaboration avec Ralph Appelbaum Associates, concepteur de l'exposition. La recherche destinée à fournir le contenu nécessaire aux expositions physiques et virtuelles a commencé, le recrutement s'est poursuivi, des locaux temporaires plus vastes ont été aménagés et occupés, une stratégie pancanadienne de mobilisation du public a été implantée et complétée de façon substantielle, le premier exercice d'image de marque corporative a été mis en œuvre. Nous avons augmenté notre visibilité et amassé des appuis au sein du public par notre présence importante aux Jeux olympiques et paralympiques 2010 et notre site Web a été davantage développé.

Le principal objectif du Musée est de réaliser le mandat qui lui a été confié par le Parlement de la manière la plus efficace possible.

direction

L'environnement dans lequel le musée fonctionnera aura un impact direct sur son succès. Plusieurs facteurs internes ou externes affecteront la capacité du Musée à construire ses installations en respectant son budget, à y attirer les visiteurs une fois qu'il aura ouvert ses portes, à recruter et conserver un effectif compétent et professionnel, et à financer ses opérations sur une base permanente. Le Plan d'affaires de cinq ans du Musée vise à assurer son succès continu à la lumière des facteurs suivants, qui définissent son environnement :

Forces et possibilités à exploiter

- Appui gouvernemental à tous les niveaux;
- Appui du public;
- Financement par les Amis du Musée;
- Apport externe considérable;
- Emplacement central à la Fourche de Winnipeg, lieu de rencontre historique et principale attraction touristique de la ville;
- Processus de conception très avancé;
- Possibilité de bien faire les choses à l'aide d'un modèle innovateur de mobilisation.

Risques et défis

- Incertitude économique affectant les efforts de financement;
- Construction complexe des immobilisations pour laquelle une stratégie détaillée de gestion du risque a été préparée;
- Incertitude financière relative aux opérations courantes (ex., obligations en vertu de la *Loi sur les paiements en remplacement d'impôts*, inflation et génération de revenus);
- Sujets controversés;
- Détracteurs du Musée préoccupés par les coûts et le sujet traité;
- Attentes élevées des supporteurs du Musée;
- Défis de gouvernance et d'exploitation relatifs au démarrage d'un organisme.

SURVOL DU BUDGET D'EXPLOITATION

En faisant du Musée une institution culturelle nationale, le gouvernement du Canada a accepté de lui fournir son budget d'exploitation à raison de 21,7 millions de dollars par année. Le MCDP est le premier établissement créé depuis une génération entière et à partir de l'information et de l'analyse disponibles à ce moment, le gouvernement du Canada a adopté un budget initial d'exploitation de 6,5 millions de dollars pour les deux premiers exercices.

Alors que débutaient les travaux sur le budget détaillé, le Musée a identifié dans son premier Plan d'affaires que le coût réel de démarrage au cours des deux premiers exercices dépasserait les estimés gouvernementaux initiaux. Le budget détaillé pour les deux premières années a été estimé à 6,5 millions de dollars. Les dépenses réelles de 2008-2009 ont été de 3,1 millions de dollars, soit 1,9 million de dollars de moins que le montant approuvé et le gouvernement a accepté de réattribuer cette somme de 1,9 million de dollars de 2008-2009 vers 2009-2010, ce qui avec les 1,5 million de dollars préalablement alloués à 2009-2010, élevait le financement initial de 2009-2010 à 3,4 millions de dollars. Cependant, le budget nécessaire aux opérations pour 2009-2010 s'élevait à 8,6 millions de dollars. Le Musée a demandé et obtenu l'adoption d'une réallocation de 5,2 millions de dollars de 2010-2011 vers 2009-2010, ce qui procurait les 8,6 millions de dollars nécessaires à financer les opérations en 2009-2010. Ce financement supplémentaire était requis pour les raisons suivantes :

- Poursuivre le recrutement et l'embauche du personnel;
- Fournir l'espace de bureaux, la technologie d'information et les autres équipements requis pour le soutien du personnel;
- Consulter les Canadiens et les Canadiennes dans le cadre d'un grand projet pancanadien de mobilisation du public;
- Entreprendre des recherches et développer le contenu des expositions;
- Collaborer avec le concepteur des expositions afin de développer davantage le plan d'exposition en vue de l'inauguration;
- Entreprendre de définir l'image de marque du Musée;
- Promouvoir le Musée par une présence importante aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver;
- Devenir une société d'État pleinement fonctionnelle dotée de tous les mécanismes nécessaires à ses devoirs de reddition de comptes.

BUDGET D'EXPLOITATION : RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

Les dépenses d'exploitation pour 2009-2010 ont respecté le budget de 8,6 millions de dollars prévu. Les dépenses d'opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 étaient de 8 millions de dollars et une somme supplémentaire de 0,6 million de dollars a été reportée au bilan en vertu de la politique d'immobilisations du Musée.

Les divers écarts observés par rapport au budget adopté se compensent les uns les autres. Ce sont les suivantes :

- Les salaires et avantages des employés étaient plus faibles que prévu parce que des postes ont été comblés plus tard que prévu.
- Les coûts relatifs au développement des expositions ont été plus élevés que prévu. Le développement des expositions comprend le budget de mobilisation du public, destiné à consulter les Canadiens et les Canadiennes dans le cadre d'un vaste exercice pancanadien de tables rondes et d'entrevues qui s'est défini avec plus de précision au fur et à mesure que l'année progressait. Des arrêts additionnels au cours de cette tournée pancanadienne et des enregistrements audio et vidéo de haute qualité afin de enregistrer les témoignages et les commentaires des Canadiens et des Canadiennes ont contribué à ce dépassement des coûts projetés. Finalement, des fonds supplémentaires ont été dépensés pour le site Web du Musée afin de le rendre plus accessible.
- Les dépenses de marketing et de communications ont été plus élevées que prévu, principalement en raison de l'exercice d'image de marque de la Société, de la présence du Musée aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010 et du lancement d'un projet de commerce en ligne pour la marchandise du Musée.

BUDGET D'EXPLOITATION : APERÇU

Pour l'exercice 2010-2011, le Musée est limité à 21,7 millions de dollars moins les 5,2 millions de dollars réalloués vers 2009-2010, ce qui laisse un maximum de 16,5 millions de dollars pour 2010-2011. Le Musée prévoit avoir besoin de 15,85 millions de dollars.

Le MCDP n'est pas un musée traditionnel basé sur la présentation d'artefacts. Ses « collections » se composeront d'histoires qui seront racontées à l'aide d'outils vidéo et d'éléments d'exposition utilisant des contenus interactifs produits par des technologies de l'information. Parce que le Musée n'a pas été créé à partir d'une collection existante, ni même d'une infrastructure, tout – la construction, les expositions et même la Société – est parti de zéro. Une quantité importante de travail est nécessaire durant les années précédant l'ouverture. De plus, plusieurs activités telles que la consultation des Canadiens, la recherche et l'enregistrement d'histoires pertinentes, l'élaboration et la mise en place des

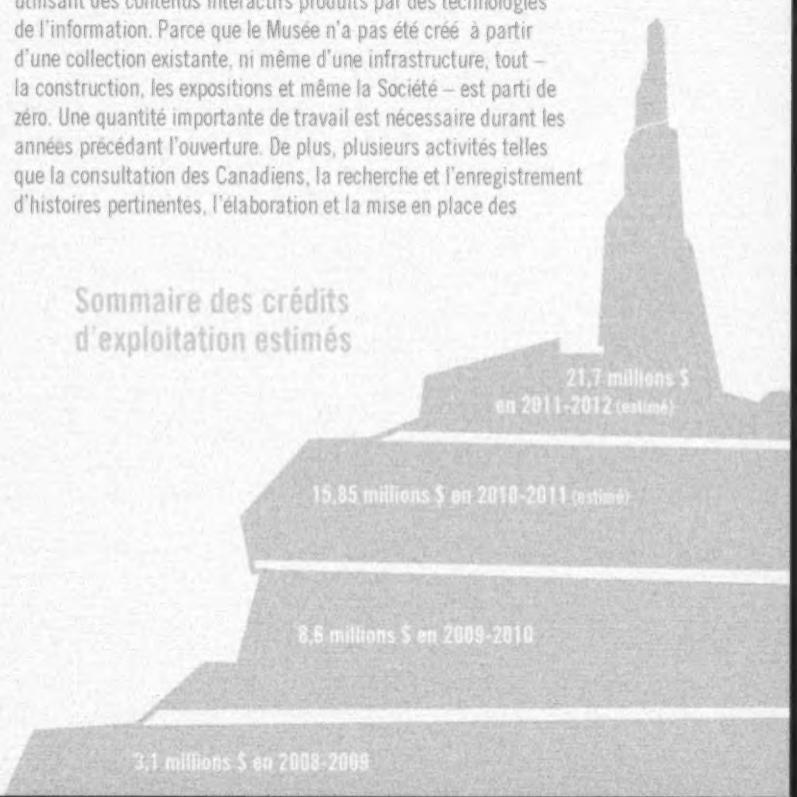

contenus et de la programmation, de même que l'élaboration des infrastructures Web et de TI exigeront le concours d'experts conseils afin de soutenir et compléter le travail des employés.

Le Musée prévoit ajouter entre 35 et 40 employés ÉTP (Équivalent Temps Plein) par année en mettant d'abord l'accent sur la recherche et l'enseignement; la mise en œuvre d'expositions, l'apprentissage, la programmation et le développement Web et les TI. À la fin de l'exercice 2011-2012, il comptera une équipe de 100 à 110 employés ÉTP. Environ 40 à 50 employés ÉTP supplémentaires seront nécessaires pour les opérations du Musée une fois celui-ci inauguré. Le taux de recrutement est nécessairement agressif et exigera le soutien continu de services professionnels en ressources humaines afin d'appuyer le recrutement, les descriptions de poste, la classification et la rémunération, la publicité et la formation importante requise d'ici l'ouverture des portes. Le Musée continuera d'avoir besoin de services juridiques afin de réviser les contrats et les questions légales pouvant être soulevées relativement à la construction.

Des services professionnels seront aussi requis afin d'aider le personnel à créer, installer, tester et programmer les divers éléments d'un système d'information d'entreprise intégré de haute performance, le site Web et des éléments d'exposition interactifs produits par ordinateur (tant en ligne que sur place). Ce travail à la fois très créatif et hautement technique devra être accompli à l'intérieur de délais particulièrement serrés.

En 2011-2012, la Société compte obtenir la totalité des 21,7 millions de dollars afin de financer ses opérations. En 2010-2011, des budgets détaillés pour les années subséquentes seront préparés. Une fois ouvert, le Musée aura besoin de plus que les 21,7 millions de dollars versés par le gouvernement du Canada, mais compensera certains coûts d'opérations par le financement et les activités génératrices de revenus.

Il est important de souligner que le démarrage d'une nouvelle institution culturelle nationale majeure comporte d'immenses défis. Le dernier musée national créé était le Centre national des arts, il y a plus de 40 ans, dont l'objectif et la mission étaient de tout autre nature que ceux du MCDP, ce qui fait qu'il n'existe pas vraiment de précédent ni de lignes directrices pour la mise sur pied de cet établissement. Il est tout aussi exceptionnel que cet établissement soit le premier à être construit en dehors de la RCN et qu'il ait été d'abord conçu comme un musée privé doté d'exigences d'exploitation très différentes. C'est pourquoi les évaluations et estimations réalisées quant aux coûts d'exploitation se poursuivent toujours. À mesure que se précise le travail d'élaboration de l'infrastructure, des contenus d'exposition, des archives, de la bibliothèque et du site Web pour cette nouvelle société d'État, les estimations se font plus détaillées et plus réalistes.

Deux catégories de coûts d'exploitation demeurent, lesquelles pourraient affecter la viabilité des opérations à long terme du nouveau musée. Le budget d'exploitation préparé par les Amis en fonction d'un musée privé ne prévoyait pas de paiements versés en remplacement d'impôts. Une fois que le musée sera ouvert, il devra tenir compte de cet élément ajoutant une pression additionnelle à ses budgets d'exploitation.

Bien que les coûts d'exploitation initiaux des Amis aient comporté des provisions pour recapitalisation, ils ne prévoyaient pas de provision pour absorber l'inflation dans les coûts d'exploitation et de maintenance, lesquels sont forcément appelés à augmenter avec le temps. Le Musée travaillera de concert avec le ministère du Patrimoine canadien afin de tenir compte, dans ses budgets d'exploitation, de telles pressions budgétaires découlant de l'inflation. Le Musée compte être en mesure d'atténuer certains de ses besoins d'exploitation en recourant à d'autres activités de financement ou à d'autres moyens de production de revenus.

LE PROJET DE CONSTRUCTION : APERÇU

L'objectif du projet de construction est de créer un musée de calibre mondial, original et d'une conception architecturale exceptionnelle, l'un des plus grands musées entièrement consacrés aux droits de la personne dans le monde. Il sera édifié à la Fourche, lieu historique national, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

Le Conseil d'administration assume pleinement l'entière responsabilité de superviser tous les aspects du projet de construction, y compris l'élaboration du calendrier des travaux et la gestion des risques tout au long de leur poursuite. Il détient la responsabilité ultime quant à l'approbation des budgets, aux devis de construction et à leur réalisation, dans le respect du budget. Considérant l'importance capitale d'établir clairement la responsabilité du Conseil d'administration quant à la gestion globale et à la supervision du projet de construction, aucune responsabilité afférente au projet n'a été déléguée à un sous-comité, le tout demeurant en bloc de la responsabilité de tout le Conseil d'administration.

LE PROJET DE CONSTRUCTION : BUDGET

Le projet de construction tient compte du fait que pour la première fois au Canada, un musée national est construit grâce à des contributions d'une province, d'une ville et du secteur privé.

Les contributions en argent de la province du Manitoba (40 millions de dollars) et de la ville de Winnipeg (16 millions de dollars) ont été reçues, ainsi que les deux premiers versements du secteur privé en provenance des Amis (45,03 millions de dollars). Ces sommes, en plus des revenus relatifs à l'investissement, sont consignées aux autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils servent à l'achat d'actifs en construction et qu'elles soient transférées aux immobilisations corporelles.

De plus, les terrains donnés par la ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation ont une valeur commerciale estimée à 4,93 millions de dollars selon une évaluation indépendante. Cette valeur est consignée aux autres éléments du résultat étendu.

Le gouvernement a versé 30 millions de dollars en financement pour ce projet par l'entremise de Diversification de l'économie de l'Ouest. Les trois premiers millions ont été versés aux Amis afin de procéder à une étude de faisabilité et pour les autres coûts de démarrage. Le reste des 27 millions de dollars est réservé aux coûts d'immobilisation et a été transféré au Musée.

La somme restante de 70 millions de dollars de fonds en provenance du gouvernement fédéral a été allouée sur trois ans : 20 millions de dollars ont été reçus en 2009-2010, tandis que 40 et 10 millions de dollars sont respectivement prévus pour 2010-2011 et 2011-2012.

D'ici la fin de 2009-2010, le Musée aura consacré 71,6 millions de dollars en coûts d'immobilisation pour le bâtiment ainsi que la conception et la construction des expositions.

Un défi de taille pour le Musée consiste à faire face à l'augmentation du capital nécessaire qui découle de l'inflation de la construction au Manitoba depuis l'annonce du projet, évalué à 265 millions de dollars en 2006, et du fait que le bâtiment a été redessiné afin de respecter la norme environnementale LEED argent. Le Musée a réussi à atténuer les risques à cet égard en respectant le budget prévisionnel de 310 millions de dollars. Il s'est opposé à demander une reprise de la conception, ou même un nouveau concours d'architecture visant à obtenir un bâtiment moins coûteux, mais la Société aurait dû débourser des coûts en travaux préparatoires et ajouté des délais pour préparer des devis qui auraient coûté autant ou plus que la conception originale, tout en produisant un impact architectural plus limité. Les coûts investis dans l'élaboration du concept retenu auraient été perdus. Enfin, une réduction de l'envergure de l'édifice, un changement au concept ou un retard pour l'ouverture du Musée pourraient aussi nuire à la collecte de fonds.

Le Conseil a décidé que les risques de retards de la construction et de pertes d'investissements étaient plus importants que les risques financiers liés à une poursuite du projet existant. À la fin de l'exercice 2009-2010, 78 % des coûts avaient fait l'objet d'appels d'offres et étaient confirmés. On prévoit que 100 % des coûts seront attribués d'ici l'automne 2010. Les travaux sont aussi en cours au sujet du budget de « montage », de fabrication et d'installation des expositions. Les coûts totaux du projet et les fonds disponibles seront révisés avant de faire d'autres commentaires. Le Conseil d'administration a élaboré une stratégie d'atténuation des risques incluant l'option de demander aux Amis du Musée canadien des droits de la personne de poursuivre leurs activités de financement.

PROJET DE CONSTRUCTION : GESTION DU RISQUE

Un projet d'investissement complexe et à grande échelle comporte une vaste gamme de risques qu'il faut gérer rigoureusement, y compris le risque de délai et de dépassement de coûts. Le Musée a identifié les principaux risques éventuels susceptibles d'affecter le projet et établi des stratégies permettant d'y faire face, y compris un plan visant notamment à réagir à une insuffisance de capital évoquée plus tôt, a atténuer les risques découlant de retards dans l'échéancier, à contrecarrer les effets de l'inflation et maîtriser la complexité de l'édifice. Le projet du MCDP sera réalisé en recourant à une approche d'équipe collective à l'égard de la construction.

Cette méthode consiste à regrouper le propriétaire (le MCDP), le gestionnaire du projet, les architectes concepteur et exécutant, les experts conseil et le gérant de construction au sein d'une équipe de projet cohérente qui tient de fréquentes rencontres pour revoir le budget et l'échéancier et régler tous les problèmes afférents à la construction. Cette équipe s'articule autour d'un objectif commun : réaliser le projet de la façon la plus efficace, à temps et à l'intérieur du budget déterminé.

Le concept architectural du Musée est extrêmement complexe et l'approche de l'équipe de projet utilisée pour son édification réduit les risques découlant de coûteux changements aux devis ou d'ajouts et de retraits à l'ouvrage en cours de construction. Un processus d'approvisionnement intégrant une aide à la conception fait en sorte que, contrairement au processus d'appel d'offres cloisonné habituel, les sous-traitants sont appelés à contribuer à l'élaboration du concept dès l'étape de préparation des plans et devis du projet, injectant une précieuse expertise dans la conception des plans, la planification des travaux, l'échéancier, la détermination des budgets (incluant l'identification de mesures de réduction de coûts) et les appels d'offres. Il s'agit donc d'un travail d'équipe entièrement centré sur la réalisation efficace du projet. Cette approche est actuellement utilisée pour les travaux de structure, mécanique et électricité, ainsi que pour le fournisseur de la surface extérieure vitrée.

L'échéancier de construction exige aussi de porter une attention minutieuse aux délais. Tout retard dans l'exécution d'une des étapes clés énumérées plus haut est susceptible de repousser la date d'ouverture. Aussi, l'équipe de projet révise constamment l'échéancier et les plans du projet afin de faire face à tout problème lié aux plans ou au budget durant la période de construction.

Le coût de l'acier et des autres matériaux, le coût et la complexité du vitrage extérieur et l'impact de fluctuations dans le taux de change des devises étrangères sont aussi susceptibles d'avoir un effet significatif sur le coût du bâtiment.

Dans tous ces cas, le Musée a élaboré des stratégies d'atténuation des risques et les membres du Conseil d'administration et les dirigeants du MCDP ont pris des mesures visant à :

- Identifier toutes les activités pouvant être effectuées d'avance et permettant d'atténuer ou d'éliminer des risques;
- Continuer à surveiller et dépister tous les risques identifiables;
- Élaborer des plans d'urgence permettant de faire face aux risques les plus importants;
- Documenter et communiquer à l'équipe de projet, aux parties intéressées et aux décideurs tous les risques inhérents au projet;
- Corriger les risques de change en dollars canadiens.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
en matière d'états financiers

La direction a dressé les états financiers contenus dans le présent rapport annuel selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données apparaissant dans ces états financiers. Ces états financiers comprennent des montants déterminés obligatoirement à partir des estimations et du jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés tout au long du rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction développe et tient des livres de comptes, des registres, des contrôles des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé et contrôlé; et que les transactions soient conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques et à ses dispositions ainsi qu'à la Loi sur les musées et aux règlements de la Société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et de vérification interne. Le Conseil d'administration est appuyé dans ses responsabilités par le Comité de vérification formé de quatre administrateurs de la Société.

Le Comité de vérification rencontre la direction en compagnie d'un vérificateur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle elle s'est acquittée des responsabilités relatives aux états financiers ainsi que pour discuter de la vérification, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a étudié les états financiers en compagnie du vérificateur externe. Sur leur recommandation, le conseil d'administration a adopté les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, le Vérificateur général du Canada, examine les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui est responsable du Musée canadien des droits de la personne.

Stuart Murray
Directeur général

Susanne Robertson, C.A.
Chef des opérations financières

Le 14 mai 2010

RAPPORT DU Vérificateur

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des droits de la personne au 31 mars 2010 et les états des variations à l'avoir de l'actionnaire, des résultats et du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

John Rossetti

John Rossetti, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 14 mai 2010

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars,	2010	2009
Actifs		
Actifs à court terme :		
Encaisse	736 529 $	819 525 $
Comptes débiteurs *(note 5)*	521 669	77 556 827
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	144 567	116 109
Portion courante de la retenue de garantie a payer *(note 7)*	1 155 360	–
	2 558 124	78 492 461
Encaisse affectée et, équivalents d'encaisse et placements *(note 6)*	87 979 130	17 717 579
Retenue de garantie à recevoir *(note 7)*	1 948 689	–
Immobilisations corporelles *(note 8)*	5 511 616	241 135
Actifs en construction *(note 9)*	71 557 798	16 447 963
Total de l'actif	**169 555 358 $**	**112 899 138 $**
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer *(note 10)*	5 570 823 $	2 911 404 $
Portion courante de la retenue de garantie a payer *(note 7)*	1 155 360	–
	6 726 183	2 911 404
Financement reporté à l'égard des immobilisations corporelles *(note 12)*	86 672 705	32 343 347
Retenue de garantie à payer *(note 7)*	1 948 689	–
Crédits ministériels reportés	532 286	241 135
	89 153 681	32 584 482
Avoir de l'actionnaire		
Bénéfices non répartis	105 381	82 177
Cumul des autres éléments du résultat étendu	73 570 113	77 321 075
	73 675 494	77 403 252
Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire	**169 555 358 $**	**112 899 138 $**

Engagements et provisions pour éventualités *(notes 17 and 18)*

Les notes complémentaires et l'annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Arni C. Thorsteinson C.F.A.
Président

Lisa Pankratz
Présidente, Comité de vérification

14 mai 2010

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars,	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	82 177 $	– $
Résultats nets de l'exercice	23 204	82 177
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	105 381	82 177
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	77 321 075	–
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	(3 750 962)	77 321 075
Cumul des autres éléments du résultat étendu en fin d'exercice	73 570 113	77 321 075
Avoir de l'actionnaires en fin d'exercice	**73 675 494 $**	**77 403 252 $**

Les notes d'accompagnement et annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour l'exercice terminé le 31 mars,	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Dépenses *(annexe 1)* :		
Contenu et programmation du Musée	3 178 032 $	584 010 $
Installations	900 642	505 729
Administration et gestion d'entreprise	3 959 576	1 727 718
Total des dépenses	8 038 250 $	2 817 457 $
Résultat net de l'exercice avant le financement public	(8 038 250)	(2 817 457)
Financement gouvernemental :		
Crédits parlementaires *(note 13)*	8 040 364	2 858 865
Autre contribution financière des gouvernements	–	40 769
Autres revenus	21 090	–
Résultats nets de l'exercice	23 204 $	82 177 $
Autres éléments du résultat étendu :		
Dons assujettis à des restrictions de la part de non-propriétaires	29 850 050	78 534 315
Contributions affectées transférées au poste de financement différé lié aux biens et équipements	(34 031 794)	(1 172 471)
Revenus sur le solde des contributions affectées	381 453	–
Aide gouvernementale reconnue comme revenu	49 330	(40 769)
Résultat étendu ou (perte) accumulé	(3 750 962)	77 321 075
Résultat étendu ou (perte)	**(3 727 758) $**	**77 403 252 $**

Les notes d'accompagnement et annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars,	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Activités d'exploitation :		
Rentrées de fonds (crédits ministériels)	7 785 914 $	2 700 210 $
Rentrées de fonds (autres revenus)	21 090	–
Paiements au comptant (employés et fournisseurs)	(7 890 058)	(2 272 931)
	(83 054)	427 279
Activités d'investissement :		
Investissement dans le projet de construction	(52 310 799)	(6 349 412)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(567 444)	(7 544)
Augmentation de l'encaisse avec restrictions, des équivalents d'encaisse et des placements	(70 173 970)	(17 650 380)
	(123 052 213)	(24 007 336)
Activités de financement :		
Crédits parlementaires pour acquisition de biens et d'équipement	594 931	399 790
Autre financement du gouvernement du Canada pour le projet d'investissement et revenus de placement en découlant	20 277 575	23 999 792
Financement externe pour le projet de construction et revenus de placement en découlant	102 179 765	–
	123 052 271	24 399 582
(Diminution) ou augmentation de la trésorie	(82 996)	819 525
Trésorie au début de l'exercice	819 525	–
Trésorie en fin d'exercice	**736 529 $**	**819 525 $**

Les notes d'accompagnement et annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010

1. Pouvoir, mission et activités

Le Musée canadien des droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des provisions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Musée canadien des droits de la personne, présentement en construction à Winnipeg, au Manitoba, est le premier musée national situé hors de la région de la Capitale nationale et le premier à être constitué à l'aide de financement en provenance d'autres paliers de gouvernement que le gouvernement du Canada. La province du Manitoba, la ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien des droits de la personne (les « Amis du Musée »), qui représentent les donateurs privés, ont aussi financé le projet. Une Entente définitive qui stipule les termes, dispositions et conditions de l'implication des diverses parties, notamment le transfert des terrains, a été signée par toutes les parties le 1er février 2008.

Le Musée canadien des droits de la personne fait partie du portefeuille du Patrimoine canadien et est placé sous la gouverne du Parlement canadien par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

> « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

Contenu et programmation du Musée

Devenir le premier musée au monde consacré à l'exploration du thème des droits de la personne et jouer le rôle d'état-major canadien, de source intellectuelle et de banque de connaissances en matière de droits de la personne, soit, une institution qui mobilise et habilite les Canadiens et les visiteurs de tous les horizons afin de combattre les préjugés, l'intolérance et la discrimination. Élaborer des contenus et une programmation par le truchement d'une consultation constante et de la mobilisation d'organismes, d'individus et d'intervenants du Canada et du monde entier.

Installations

Édifier un musée de classe mondiale, original et d'une architecture exceptionnelle – l'un des plus importants musées du monde consacrés aux droits de la personne. Faire en sorte que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable et que le projet soit réalisé à l'intérieur de l'échéancier et du budget prévu, en recourant aux meilleures pratiques en matière de gestion de projet et de gestion des risques. D'ici l'ouverture du Musée, mettre en œuvre les mécanismes appropriés pour assurer une exploitation et une maintenance efficaces de l'édifice, ainsi que, de façon permanente, sa sécurité, son accessibilité et sa durabilité.

Administration et gestion

S'assurer que les fonds privés et publics investis soient gérés de manière transparente et responsable et que la Société optimalise la valeur qu'elle apporte aux Canadiens et Canadiennes et à toute la société canadienne. Pour cela, adopter des pratiques de gouvernance et d'administration avisées permettant l'harmonisation constante des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes à tous les Canadiens et Canadiennes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Présentation des états financiers et chiffres comparatifs

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 sont présentés en compagnie de chiffres comparatifs des huit mois se terminant le 31 mars 2009. La Société a commencé ses activités le 10 août 2008, soit la date de promulgation de la modification de la loi créant le musée.

(b) Actifs et passifs financiers

L'encaisse et les placements sont classés comme « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ces actifs financiers sont inscrits à leur juste valeur déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture. Les ajustements de juste valeur des placements de l'encaisse affectée sont comptabilisés comme apports reportés au bilan, tandis que ceux touchant les placements de l'encaisse non affectée sont inscrits dans l'état des résultats et du résultat étendu. Les acquisitions de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement encaissables, tels des titres du marché monétaire, obligations gouvernementales à court terme, bons du Trésor, titres négociables ou papier commercial. Leur liquidité à court terme les distingue des autres placements. Leur échéance est de trois mois ou moins.

Les débiteurs sont classées comme « prêts et créances ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, elles sont évaluées au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme « autres passifs financiers ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Le compte en retenue est classé sous « Autres éléments du passif ». Après l'évaluation de sa valeur juste et équitable, elle sera mesurée comme coût d'amortissement à l'aide de la méthode de taux d'intérêt réel et les variations de valeurs indiquées dans l'État des opérations, et du résultat étendu.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail ou 5 ans
Mobilier et équipement	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les actifs en construction jusqu'à leur mise en service.

(d) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société au régime reflètent le coût total à titre d'employeur. Cette somme est déterminée en fonction d'un multiple des cotisations exigées de l'employé, et elle peut évoluer avec le temps, selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et elles constituent la totalité de son obligation en matière de régime de retraite. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour tout déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

(e) Apports

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats et du résultat étendu dès qu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception finale est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les produits financiers

connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme produit dans l'état des résultats et du résultat étendu, soit comme financement reporté pour les immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où les dépenses sont effectuées. Le financement reporté pour les immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

(f) Apports en nature

Les apports en nature sont consignés sur réception comme des revenus dans l'État des résultats et les résultats étendus. Les apports en nature relatifs à des biens et de l'équipement sujets à dépréciation sont consignés sous immobilisations corporelles au Bilan.

Les apports en nature sont consignés à la juste valeur de l'actif reçu.

(g) Financement public

i) Crédits parlementaires :

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société. La portion du crédit parlementaire utilisée ou à utiliser pour le projet de construction et pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est comptabilisée à titre de financement reporté pour les immobilisations corporelles selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. Les crédits parlementaires pour des projets spécifiques sont reportés et comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où il est approuvé.

ii) Autre aide de l'État :

Du financement peut être obtenu d'autres instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada. Le financement public non affecté est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu lorsqu'il est reçu ou lorsque le montant à percevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception finale est raisonnablement assurée. L'aide de l'État grevée d'affectations d'origine externe et les produits financiers connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme aide de l'État dans l'état des résultats et du résultat étendu, soit à titre de financement reporté pour les immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses correspondantes. Le financement reporté pour les immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Dès le 1er avril 2009, la Société a adopté les normes comptables suivantes :

(a) Section 1000 – Concept des états financiers

La Société a adopté la Section 1000 du Manuel amendé de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), Concepts d'états financiers. Cet amendement élimine pratiquement le principe de rapprochement des produits et des charges et donne des indications permettant de clarifier la distinction entre les actifs et les dépenses. La Société a révisé ses actifs et ses passifs afin de s'assurer de respecter les critères de la section 1000 amendée et a déterminé qu'il n'y avait aucun impact sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

3. Adoption de nouvelles norme comptables (suite)

(b) Section 3862 – Instruments financiers – Dévoilement

En juin 2009, l'ICCA a amendé la section 3862 Instruments Financiers – Information à fournir, afin d'inclure des informations additionnelles à fournir sur la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Ces amendements exigent une hierarchie à trois paliers des instruments financiers mesurés à la juste valeur qui reflète la transparance et les intrants importants utilisés dans la mesure de la juste valeur. Parce que ces amendements ne concernent que les exigences de l'information à fournir, ils n'ont aucun impact sur les états financiers de la Société. Aucun renseignement comparatif n'est exigé pour la première année d'implantation. Les informations à fournir en vertu de cette norme sont inclus a la Note 14(d).

(c) Section 3064 – Achalandage et actifs intangibles

Cette section remplace la section 3062, Achalandage et autres actifs intangibles. La norme définit les critères de reconnaissance et de mesure des actifs intangibles et en particulier des actifs intangibles générés à l'interne. Cette mesure est en vigueur pour les périodes ayant débuté le 1er octobre 2008 ou plus tard. L'implantation de cette nouvelle section n'a aucun impact sur les états financiers de la Société.

4. Futures normes comptables

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé ayant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales de dévoilement des résultats financiers en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2011 ou après. Également, en février 2008, le Conseil international des normes comptables du secteur public (CCSP) amendait l'introduction des Normes comptables du secteur public afin de faire des entreprises commerciales gouvernementales et des organismes gouvernementaux de type entrepreneurial des entreprises imputables auprès du public. La Société est présentement classée comme un organisme gouvernemental de type entrepreneurial.

En décembre 2009, le CCSP a amendé l'Introduction des Normes comptables du secteur public afin d'éliminer la classification d'organisme public de type commercial en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2011 ou plus tard. Les organismes gouvernementaux classés jusque là dans cette catégorie sont tenus de se reclasser à titre d'organisme sans but lucratif du secteur publique ou d'autre organisme gouvernemental et d'adopter les normes comptables en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2011 ou plus tard.

La Société évalue présentement sa classification d'après le Manuel comptable du secteur privé et surveille les développements relatifs aux changements qui pourraient avoir un impact sur ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

5. Comptes débiteurs

Au 31 mars,	2010	2009
Fonds en fiducie à percevoir du Trust Royal		
Province du Manitoba	– $	39 777 647 $
Ville de Winnipeg	–	16 401 035
Amis du MCDP	–	21 142 393
Taxes remboursables	466 127	202 204
Autres	55 542	33 548
	521 669 $	**77 556 827 $**

La valeur comptable des comptes débiteurs de la Société équivaut à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

En 2008, conformément à l'Entente finale, la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et les Amis du MCDP ont déposé respectivement 38,8 millions de dollars, 16 millions et 20,48 millions comme contributions dans des comptes devant demeurer en fiducie jusqu'à ce que le Musée soit créé par une modification de la *Loi sur les musées* et qu'un contrat de construction soit signé par la Société. Au 31 mars 2009, ces conditions ayant été remplies, les sommes placées en fiducie, incluant les produits financiers connexes de 4 millions de dollars ont été reçus par la Société en juin 2009.

6. Encaisse affectée, équivalents de trésorerie et placements

Au 31 mars,	2010				2009	
	Coût	Gains (perte) non réalisés	Gains (perte) réalisés	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse affectée						
Équivalents de trésorerie	4 489 599 $	– $	– $	4 489 599 $	4 553 649 $	4 553 649 $
Bons du trésor du gouvernement du Canada	39 996 920	2 040	–	39 998 960	3 499 052	3 502 415
Investissements						
Certificats de placement garantis	36 849 214	204 236	–	37 053 450	8 101 917	8 157 732
Obligations du gouvernement du Canada	4 992 855	4 235	–	4 997 090	–	–
Obligations de la province de l'Ontario	1 495 762	(55 731)	–	1 440 031	1 495 762	1 503 783
Sous total - Placements	43 337 831	152 740	–	43 490 571	9 597 679	9 661 515
	87 824 350 $	**154 780 $**	**– $**	**87 979 130$**	**17 650 380 $**	**17 717 579 $**

7. Retenue de garantie

Conformément au contrat de construction en vue de la construction du bâtiment du musée et de la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba, la Société est tenue de retenir 7,5 pour cent de la facturation en cours. Ce montant est assorti de restriction de par sa nature et est comptabilisé comme un actif et un passif. Les fonds assortis de restriction seront payés sur livraison certifiée des sous-contrats, conformément à la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba. Le solde total en argent de la retenue et le passif connexes au 31 mars 2010 étaient de 3 104 049 dollars, desquels 1 155 360 de dollars sont en cours.

8. Immobilisations corporelles

Au 31 mars,	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres, 2010	Valeur nette aux livres, 2009
Terrains	4 979 330 $	– $	4 979 330 $	40 023 $
Amélioration locatives	509 657	139 001	370 656	176 538
Mobilier et équipement	75 049	4 170	70 879	–
Développement du site Web	69 815	16 651	53 164	–
Matériel informatique	45 676	8 089	37 587	24 574
	5 679 527 $	**167 911 $**	**5 511 616 $**	**241 135 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

8. Immobilisations corporelles (suite)

Le 15 avril 2009, la Société a acquis des terrains pour le projet de Musée de la ville de Winnipeg et de The Forks Renewal Corporation. La propriété de ces terrains retourne à la ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation si le terrain n'est plus utilisé aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs. Le terrain est inscrit à valeur du marché telle que déterminée par une évaluation indépendante. La direction de la Société estime que la parcelle riveraine du Musée a une valeur de 4 930 000 de dollars selon les renseignements fournis par l'évaluateur.

9. Actif en construction

L'actif en construction représente les coûts engagés pour la conception et la construction de l'édifice du Musée. L'actif en construction se compose des coûts suivants engagés à ce jour :

Au 31 mars,	2010	2009
Conception et construction de l'édifice	68 059 757 $	14 332 387 $
Conception et construction de l'exposition	3 498 041	2 115 576
	71 557 798 $	**16 447 963 $**

10. Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars,	2010	2009
Compte fournisseurs	818 402 $	406 321 $
Créditeurs – projet de construction	4 311 926	1 873 633
Organismes gouvernementaux et ministères	372 073	620 835
Paye de vacances	68 422	10 615
	5 570 823 $	**2 911 404 $**

La valeur comptable des créditeurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

11. Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

La Société et tous ses employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite offre des prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq meilleures années de gains de l'employé avant la retraite. Les prestations sont pleinement indexées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations estimatives de la Société et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice sont les suivantes :

Au 31 mars,	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Cotisations de la Société	289 865 $	18 166 $
Cotisations des employés	93 974	4 923

Les cotisations des employés et de la Société se sont élevées à 199 064 $ (2009 : 23 089 $)

12. Financement reporté pour les immobilisations corporelles

(a) Le financement reporté pour les immobilisations corporelles se compose de

Au 31 mars,	2010	2009
Financement pour immobilisations reporté – gouvernement du Canada	51 468 440 $	31 170 876 $
Financement pour immobilisations reporté – province du Manitoba	14 243 439	1 160 441
Apports en capital reportés – Ville de Winnipeg	5 765 101	–
Apports en capital reportés – Amis du MCDP	15 195 725	12 030
	86 672 705 $	**32 343 347 $**

i) Le financement pour immobilisations corporelles reporté représente la portion non amortie des crédits parlementaires ou d'autre aide de l'État utilisée ou à utiliser pour défrayer les coûts de construction de l'édifice et les coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables. Le financement pour immobilisations reporté est constaté en résultat à titre de crédit parlementaire ou d'autre aide de l'État selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

ii) Les apports des non propriétaires reportés représentent la portion non amortie des dons utilisée pour défrayer les coûts du projet de construction et les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles amortissables. Les apports reportés sont comptabilisés comme dons dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

(b) Les variations du financement reporté pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Au 31 mars,	2010	2009
Solde au début de l'exercice	32 343 347 $	– $
Financement provenant du gouvernement du Canada	20 000 000	27 000 000
Intérêts gagnés sur le financement provenant du gouvernement du Canada depuis son dépôt en fiducie	–	3 995 067
Financement provenant du gouvernement du Manitoba	13 082 998	1 160 441
Financement en provenance de la ville de Winnipeg	5 765 102	–
Apports en capital des Amis du MCDP	15 183 694	12 030
Autre financement gouvernemental	219 155	–
Intérêts et produits financiers sur le financement reporté	78 409	175 809
Solde en fin d'exercice	**86 672 705 $**	**32 343 347 $**

13. Financement public – crédits parlementaires

	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	1 500 000 $	5 000 000 $
Montant reporté de 2008-2009	1 900 000	(1 900 000)
Montant réalloué de 2010-2011	5 200 000	–
Sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables	(594 931)	(399 790)
Sommes utilisées pour l'achat d'actifs en construction	(219 155)	–
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations corporelles	254 450	158 655
Autre financement provenant du gouvernement du Canada – Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada	–	27 000 000
Sommes reçues durant l'exercice pour le projet de construction du Musée	–	(27 000 000)
	8 040 364 $	**2 858 865 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

14. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques financiers suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le Comité de vérification a été nommé en août 2009. Ce comité s'assure que la Société identifie ses risques les plus importants et que la direction les suit de près et les contrôle. Le Conseil d'administration supervise les systèmes et les pratiques de contrôle interne de la Société et s'assure que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société encoure une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers détenus par la Société sous forme d'encaisse affectée, d'équivalents de trésorerie et de placements ainsi que des créances.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

(i) Créances

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances est particulièrement influencée par le profil démographique de ses débiteurs, ce qui comprend le risque découlant du type de débiteur. Le solde des créances de la Société au 31 mars 2010 se compose principalement de TPS remboursable de la part du gouvernement du Canada et est à court terme. Aucune allocation pour mauvaises créances n'a été inscrite par la Société au 31 mars 2010.

(ii) Encaisse, équivalents de trésorerie et placements

La Société gère le risque de crédit lié à l'encaisse, aux équivalents de trésorerie et aux placements en faisant affaires exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement pour guider ses décisions d'investissement.

Les placements se limitent à des équivalents de trésorerie à court terme très liquides, émis par des gouvernements et leurs organismes ou des sociétés, dont le terme est d'au plus un an, ou à des placements en instruments à taux fixe pour un terme excédant un an. Ces titres doivent être libellés en dollars canadiens et mériter les cotes suivantes des services de notation de Dominion Bond Rating Service, de Standard & Poor's ou d'une autre agence de notation reconnue :

- Les équivalents de trésorerie doivent obtenir les cotes de notation R-1 faible ou A1 faible ou l'équivalent.
- Les obligations d'État doivent être cotées A ou mieux.
- Les obligations d'entreprises doivent être cotées AA faible ou mieux.

Aucune portion du portefeuille ne peut être investie en actions, options, contrats à terme standardisés ou produits dérivés.

(iii) Apports futurs

Les apports futurs reçus par la Société en vertu de l'Entente définitive sont assortis de la restriction de servir pour le projet de construction. La stratégie à l'égard de la gestion du risque d'immobilisation consiste à s'assurer que les fonds assortis de restriction sont conservés à part et utilisés en accord avec le budget du projet de construction. La Société s'attend à livrer le projet de construction en respectant le montant des fonds à être amassés.

Les Amis du MCDP se sont engagés, en vertu de l'Entente définitive, à verser un apport en argent en quatre versements annuels. La principale source de financement de ces versements est la cueillette de dons que les personnes, organismes et entreprises ont promis de verser aux Amis du MCDP en vue du projet du Musée. Cette situation présente un risque potentiel pour la Société. Les Amis du MCDP ont par contre connu des succès importants dans la cueillette de leurs promesses de dons qui a été démontrée par le versement de trois de leurs quatre paiements.

FINANCIERS (SUITE)

(b) Risque de marché

Le risque de marché découle des changements dans les cours du marché, par exemple, les taux de change ou les taux d'intérêt et qui peuvent affecter les résultats de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres déterminés tout en optimisant le rendement.

(i) Risque de taux de change

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, l'unité monétaire de fonctionnement de la Société. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats reliés au projet de construction, qui peuvent être libellés, notamment, en dollars US. Au 31 mars 2010, la Société n'avait aucun risque de taux de change.

Bien que la direction surveille étroitement l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégie externe de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est minime.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie découlant d'un instrument financier puissent fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt dans le marché.

Des actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent la Société à un risque de resserrement des flux de trésorerie découlant du risque de taux d'intérêt. L'encaisse affectée, les équivalents de trésorerie et les placements se composent essentiellement d'effets à court terme, fortement liquides et à taux d'intérêt fixe. La Société ne détient aucun instrument de créance à taux d'intérêt fixe ou variable au 31 mars 2010.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en conservant un panier de placements hautement liquides. La Société embauchera un gestionnaire de placement au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011 afin de mieux gérer le risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2010, si les taux d'intérêt avaient varié de 1 pour cent, toutes les autres variables étant constantes, les autres éléments du résultat étendu reliés aux immobilisations corporelles auraient été de 214 448 dollars moins élevés (2009 = 31 620 dollars) ou 316 807 dollars plus élevés (2009 = 31 620 dollars) respectivement, principalement en raison de la diminution ou de l'augmentation, respectivement, de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés comme disponibles à la vente.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues, de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun tant dans des conditions normales qu'en période difficile, le tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2010, la Société affiche un solde d'encaisse et d'équivalents de trésorerie de 45 225 088 dollars (2009 = 8 876 441 dollars).

Au 31 mars 2010, la Société estime les échéances de ses obligations financières comme étant :

Comptes fournisseurs et obligations financières	5 570 823 $	Échéance de moins de 30 jours
Portion à court terme du compte de retenue	1 155 360 $	Échéance de moins d'un an
Compte de retenue de garantie	1 948 689 $	Échéance de plus d'un an

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

14. Gestion des risques financiers (suite)

(d) Hiérarchie de mesure de la valeur équitable

Tous les instruments financiers doivent être classés selon l'importance des intrants utilisés dans la mesure de la juste valeur.

La hiérarchie de juste valeur priorise les techniques d'évaluation utilisées afin de déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les intrants de ces techniques sont observables ou non observables :

(i) Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 1 quand leur évaluation peut être déterminée à partir de prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs et des dépenses identiques.

(ii) Niveau 2 - Les instruments financiers sont considérés de Niveau 2 quand leur évaluation peut être déterminée à partir de prix cotés pour des actifs et des dépenses identiques, de prix cotés sur des marchés inactifs ou de modèles utilisant des intrants observables.

(iii) Niveau 3 - Les instruments financiers sont considérés de Niveau 3 quand leur évaluation peut être déterminée à l'aide de modèles de fixation des prix, de méthodologies de flux de trésorerie à escompte ou de techniques similaires et qu'au moins une hypothèse importante du modèle ou des intrants est non observable.

Comme les actifs financiers et les dépenses de la Société sont considérés de Niveau 1 – prix cotés (sans ajustement) sur des marchés actifs pour tous les actifs financiers ou des dépenses identiques.

15. Gestion du capital

La Société définit le capital qu'elle gère comme l'ensemble des capitaux propres, constitués des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu, ainsi que du financement reporté pour les immobilisations corporelles. Le financement reporté consiste en crédits gouvernementaux et dons reçus pour financer la conception et la construction de l'édifice et acquérir des immobilisations corporelles.

Le but de la Société en matière de gestion de capital est de protéger sa capacité à continuer ses activités sur une base permanente. Aucun changement n'a été apporté à ces objectifs au cours du dernier exercice.

Le tableau suivant offre un aperçu de la composition du capital de la Société :

	Solde au 31 mars 2009	Changement en cours d'exercice hausse (baisse)	Solde au 31 mars 2010
Capitaux propres :			
Bénéfices non répartis	82 117 $	23 204 $	105 381 $
Cumul de autres éléments du résultat étendu	77 321 075 $	(3 750 962) $	73 570 113 $
Financement reporté pour les immobilisations corporelles	32 343 347 $	54 329 358 $	86 672 705 $

16. Opérations entre apparentés

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties. Au cours de l'exercice, la Société a engagé des charges de 839 154 dollars (2009 = 459 320 dollars) et enregistré des revenus d'opérations de 8 040 364 dollars (2009 = 2 858 865 dollars) avec des apparentés.

Au 31 mars 2010, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes à son bilan en matière d'opérations entre apparentés :

	2010	2009
Immobilisations corporelles	419 657 $	335 193 $
Créditeurs et charges à payer	374 687	620 835
Financement reporté pour les immobilisations corporelles	20 000 000	27 000 000
Crédits parlementaires reportés	532 286	241 135
Crédits parlementaires différés relatifs aux actifs en construction	219 155	–

FINANCIERS (SUITE)

17. Engagements

Au 31 mars 2010, la Société avait signé des contrats à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établit à 1,4 million de dollars (2009 = 1,1 million de dollars). Au 31 mars 2010, la Société avait également signé des contrats à long terme de 171,9 millions de dollars (2009 = 48,1 millions de dollars) dans le cadre du Projet de construction, et il en reste 107,4 millions de dollars (2009 = 37,6 millions de dollars) à verser. La fin du projet de construction est prévue pour 2012.

Les versements minimaux à venir sont les suivants :

Au 31 mars,	2010
2010-2011	33 342 087 $
2011-2012	75 348 862
2012-2013	94 740
	108 785 689 $

18. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si l'un ou l'autre des événements futurs se produit ou manque à se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge seront comptabilisés dans les états financiers de la Société.

Il n'y a aucune réclamation en cours contre la Société et aucun montant n'a été inscrit au bilan à cet égard au 31 mars 2010

19. Événements postérieurs à la date du bilan

En avril 2010, les Amis du MCDP ont fait le troisième versement de leur contribution au projet de construction tel que requis par l'Entente définitive, soit la somme de 24,43 millions de dollars, moins 2,3 millions de dollars en attendant la conclusion d'une entente révisée permettant aux Amis de disposer de fonds d'opérations afin d'amasser des fonds de capitalisation requis pour le projet. Les conditions de versement n'étaient pas satisfaites au 1er avril 2010 et par conséquent, la contribution n'est pas comptabilisés comme débiteur sur le bilan au 31 mars 2010.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 – Charges

Au 31 mars,	Exercice terminé en 2010	Huit mois de 2009
Coûts du personnel	2 534 036 $	610 395 $
Conception du contenu des expositions	2 128 772	328 824
Services professionnels et spéciaux	772 483	922 286
Marketing et promotion	647 293	195 852
Déplacements	520 742	209 565
Fournitures de bureau et administration	502 527	253 017
Installations	406 269	76 411
Amortissement des immobilisations corporelles	254 450	158 655
Ordinateurs et mobilier	219 575	62 451
Développement	52 103	–
Total des charges	**8 038 250 $**	**2 817 457 $**

MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

C'EST...